

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018, A COUVET, SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidence : Mme Antoinette Hurni (PS)

La présidente ouvre la séance à 19h30. Elle souhaite la bienvenue à l'Assemblée et plus particulièrement à MM. André Rosselet et Jean-Paul Lebet, qui prennent place sur les bancs du Législatif en remplacement de MM. Laurent Kramer et Francy Dumont. Elle remercie chacun pour sa participation.

1. APPEL

La présidente demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 37 membres.

- *Pour le PLR* : Malo Bortolini ; Jean-Paul Christen ; Quentin Di Meo ; Florian Dreyer ; Jean-Philippe Franel ; Hans Peter Gfeller ; Jean-Paul Lebet ; Laurent Patthey ; Francis Racine ; Jean-Michel Rossetti ; Céline Rufener Eschler et Roland Schorderet.
- *Pour le PS* : Jean-Noël Bovard ; Gabriel Cimenti ; Gloria Dias ; Nathalie Ebner Cottet ; Sarah Fuchs-Rota ; Margherita Giovenco ; Antoinette Hurni ; Cécile Mermet Meyer ; François Oppliger ; Lydie Stirnemann ; Alexandre Toimil ; Loris Vuilliomenet et Pierre Wexsteen.
- *Pour le POP* : Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- *Pour Les Verts* : Sergio Santiago ; Marie-France Vaucher (*arrivée à 19h40*).
- *Pour l'UDC* : Christiane Barbey ; Paul-André Matthey-Doret ; André Rosselet ; Niels Rosselet-Christ ; Frédéric Schlosser ; Jean-Claude Schülé et Sylvia Schülé.
- *Indépendant* : Manfred Neuenschwander.

Excusés : 3 membres – MM. Gilles Aeschmann (PLR), Thierry Ray (Les Verts) et Sokol Mehmetaj (UDC).

Absent : 1 membre – M. Raoul Bovay (PLR).

Les 5 conseillers communaux, le chancelier M. Alexis Boillat, Mme Céline Fauguel, secrétaire à la Chancellerie, ainsi que 15 spectateurs sont présents.

La présidente rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbaux des séances des 4 et 22 juin 2018
4. Nominations
 - a) deux membres à la Commission des naturalisations et des agrégations suite aux démissions de MM. Francy Dumont et Niels Rosselet-Christ
 - b) deux membres à la Commission de gestion et des finances suite aux démissions de Mme Antoinette Hurni et M. Laurent Kramer
 - c) un membre à la Commission des règlements suite à la démission de M. Laurent Kramer
5. Rapport relatif à la répartition des subventions aux sociétés de la commune de Val-de-Travers
6. Nouveau Règlement sur le statut du Conseil communal abrogeant celui du 16 février 2009
7. Crédit de 210'000 francs pour l'élaboration d'un plan directeur pour la distribution d'eau potable

8. Crédit de 2'486'000 francs pour la rénovation de l'église de Môtiers
9. Communications du Conseil communal
10. Motion du groupe socialiste « Favorisons l'utilisation de notre monnaie locale ! »
11. Interpellations et questions

M. Frédéric Schlosser (UDC) souhaite ajouter la nomination d'un nouveau membre à la CNAT, suite à la démission de M. Niels Rosselet-Christ.

Personne ne s'y opposant, l'ordre du jour est approuvé avec cette modification.

2. LETTRES ET PETITIONS

La présidente indique avoir reçu la démission de M. Laurent Kramer (UDC) ainsi que l'arrêté de proclamation de son suppléant, M. André Rosselet, et celui de M. Jean-Paul Lebet, en remplacement de M. Francy Dumont (PLR). Elle invite les membres qui le désirent à venir, en fin de séance, prendre connaissance de ces courriers.

Elle remercie les personnes démissionnaires pour l'engagement au service de notre commune.

3. PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 4 ET 22 JUIN 2018

Les deux procès-verbaux ne suscitant aucun commentaire, ils sont acceptés à l'unanimité avec remerciements à leurs auteurs.

4. NOMINATIONS

- a) Deux membres à la Commission des naturalisations et des agrégations suite aux démissions de MM. Francy Dumont et Niels Rosselet-Christ

La présidente laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle propose des membres à cette commission.

Au nom du groupe PLR, M. Quentin Di Meo propose :

✓ M. Jean-Paul Lebet

Au nom du groupe UDC, M. Frédéric Schlosser propose :

✓ M. André Rosselet

Aucun autre candidat n'étant présenté, MM. Jean-Paul Lebet et André Rosselet sont élus tacitement à la CNAT et en sont félicités.

- b) Deux membres à la Commission de gestion et des finances suite aux démissions de Mme Antoinette Hurni et M. Laurent Kramer

La présidente laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle propose un membre à cette commission.

Au nom du groupe PS, M. Gabriel Cimenti propose :

✓ Mme Sarah Fuchs-Rota

Au nom du groupe UDC, M. Niels Rosselet-Christ propose :

✓ M. Frédéric Schlosser

Aucun autre candidat n'étant présenté, Mme Sarah Fuchs-Rota et M. Frédéric Schlosser sont élus tacitement à la CGF et en sont félicités.

c) Un membre à la Commission des règlements suite à la démission de M. Laurent Kramer

La présidente laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle propose un membre à cette commission.

Au nom du groupe UDC, M. Frédéric Schlosser propose :

✓ M. André Rosselet

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. André Rosselet est élu tacitement à la CREGL et en est félicité.

5. RAPPORT RELATIF A LA REPARTITION DES SUBVENTIONS AUX SOCIETES DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

La présidente laisse préalablement la parole au chef du dicastère du territoire, des sports et de la culture (DTSC).

M. Christian Mermet (cc) prend la parole en ces termes : « *Depuis la création de la commune de Val-de-Travers, nous nous sommes attachés à soutenir et à dynamiser la vie associative et le lien social. Cela fait partie de nos différents programmes de législature.*

Cela nous a amené à réfléchir à quels devaient être les meilleurs outils pour ce soutien. Nous avons en premier lieu mené une grande analyse à l'interne pour identifier quelles étaient les aides accordées à nos sociétés.

Comme le rapport l'explique, nous avons découvert qu'une part très importante des aides accordées étaient en fait des non facturations, de fait des subventions, pour les salles en particulier.

C'est l'occasion aussi de rappeler que cela a supposé l'analyse de toutes les réservations, soit environ 19'000 entrées annuelles, pour connaître l'état réel des choses.

Cela nous a conduit à devoir prendre en compte ces montants ; ainsi, du compte aide au sociétés locales qui tournait aux environ de 60'000 francs dans l'ancienne comptabilité, nous sommes passés à près de 680'000 francs d'aide diverses avec l'analyse actuelle.

Nous avons aussi mené une grande enquête avec la HEG pour, notamment, mieux comprendre ce qui était perçu comme satisfaisant et ce qui devait être amélioré, afin de développer les outils nécessaires.

Une partie des conclusions de cette enquête sont dans le présent rapport et vous pouvez aller vous plonger dans l'entier du rapport HEG pour avoir plus de précisions mais j'aimerais relever plusieurs choses :

D'abord, « octroyer plus de subventions » est présent dans les réponses mais n'arrive qu'en 6^{ème} position des attentes.

Ce qui arrive en tête est :

- *Faciliter les démarches administratives pour les demandes d'autorisations*
- *Promouvoir et soutenir l'engagement associatif*
- *Communiquer et promouvoir davantage les activités des associations*
- *Mettre à disposition davantage d'espaces et d'infrastructures*
- *Améliorer l'accès aux espaces et infrastructures*

Ce sont des éléments pour lesquels nous avons mis en route plusieurs processus :

D'abord la modernisation et, nous l'espérons, la simplification du processus manifestation et du système de réservation.

La communication et la promotion de l'engagement associatif, nous pourrions dire la valorisation de l'engagement associatif, sont aussi à l'ordre du jour.

La mise à disposition de nos infrastructures est aussi une réalité et la transparence actuelle des coûts dans ce secteur nous a permis d'aller très loin sur ce chemin.

Mais aujourd'hui, pour aller plus loin, nous avons besoin de réformer la manière d'octroyer les aides qui sont accordées et pour ce faire, nous devons nous mettre d'accord sur des principes, qui doivent être validés par votre Autorité.

En nous basant sur un modèle mis en œuvre par la commune d'Estavayer-le-Lac, nous avons développé un nouvel outil que nous aimerions mettre en œuvre en étant accompagnés d'une commission au sein de laquelle doivent être représentés d'une part les milieux associatifs sportifs et culturels et d'autre part des membres du Conseil général qui pourront être garants de la prise en compte de la sensibilité politique de votre Autorité.

Nous avons imaginé un calendrier assez serré mais qui semble raisonnable et permettrait d'avoir une vision claire lors de l'établissement du budget 2020 :

- 24.09.2018 – Présentation du rapport au Conseil général
- 12.10.2018 – Création de la commission de projet
- 31.10.2018 – Données des sociétés entrées dans l'outil
- 12.11.2018 – 1^{ère} rencontre de la commission pour explication de l'outil et du principe de fonctionnement
- 31.12.2018 – Analyse de la cohérence de l'outil et réadaptation
- 31.01.2019 – Validation de l'outil par la commission
- 28.02.2019 – Présentation des chiffres au Conseil communal
- 31.03.2019 – Finalisation et validation du système
- 31.05.2019 – Réception des données pour la prochaine année
- 30.06.2019 – Comparer les subventions octroyées avec les ayant droits et établir un rapport

L'idée est de valider, avec votre Autorité, les bases sur lesquelles établir un plan de répartition en tenant compte des éléments suivants :

- a) Juniors (priorité à la jeunesse)
- b) Actifs (le nombre de membres)
- c) Encadrement
- d) Formation
- e) Charges (tous les sports ne nécessitent pas des mêmes moyens et des mêmes infrastructures)
- f) Autofinancement (valoriser les recherches de fonds des clubs)
- g) Forfait (maintenir la possibilité de forfaits pour ce qui est difficilement comparable ou très ponctuel)

Tout cela doit faire l'objet de pondérations et la commission sera précieuse pour nous aider dans l'appréciation politique qui devra être faite.

Et pour conclure, ce que nous demandons ce soir au Conseil général, c'est de valider 4 principes de base :

1. *Fonder le système de subventionnement des sociétés locales sur des critères préalablement définis, privilégiant notamment les jeunes et la formation.*
2. *Viser au maintien de l'enveloppe financière actuelle (aides directes et indirectes), en déterminant un montant maximal par association, sans automaticité de son versement. Le système propose une manière de répartir, l'enveloppe à consacrer au soutien à la vie associative reste de la compétence de votre Autorité dans le cadre de son appréciation politique.*
3. *Maintenir la conduite opérationnelle de la politique de subventionnement au Conseil communal, par le biais du dicastère compétent.*
4. *Finaliser ce système avec l'appui d'un groupe de travail présidé par le Conseil communal et constitué de représentants des USL, des milieux sportifs et culturels ainsi que des membres du Conseil général.*

Je vous remercie de votre attention et je répons volontiers à vos questions. »

La présidente passe la parole aux différents groupes.

M. Alexandre Toimil (PS) prend la parole en ces termes : « *La vie associative est un élément important d'une région ou d'une commune. Elle est créatrice de lien social, développe des compétences et peut créer des passions, voire des vocations.*

D'après le rapport de la HEG de 2018, une immense majorité des citoyens vivant dans notre commune, presque tous d'ailleurs, sont concernés par une association en tant qu'acteurs ou en tant que consommateurs, qu'elle soit sportive, culturelle ou autre. C'est pourquoi il est important de répondre aux attentes de ces associations, si importantes tant au niveau social qu'économique.

Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport relatif à la répartition des subventions aux associations avec grand intérêt. L'étape successive de cette réflexion porte sur la modernisation du mode de subventionnement, dont voici les principaux avantages qui ont retenu notre attention :

- *Simplifier les démarches administratives*
- *Valoriser le travail de formation pour les jeunes et moins jeunes*
- *Connaître les besoins et les coûts réels qui sont donnés en nature*
- *Créer une clé de répartition afin de permettre d'améliorer le calcul des subventions. Par exemple, des associations qui touchent l'entier de la population et comptent un grand nombre d'adhérents n'auront pas le même traitement qu'une autre association qui ne compte qu'une dizaine de membres et organise des manifestations très périodiquement*
- *Avoir plus de transparence dans les besoins des associations afin que celles-ci puissent offrir des conditions équivalentes dans des prix raisonnables.*

Finalement, le fait de créer une commission composée d'acteurs de la vie associative, de membres du Conseil général et présidée par le Conseil communal nous semble une initiative essentielle pour mener à bien positivement le projet.

En effet, une réorganisation de cette envergure se doit d'être discutée, améliorée, testée, en prenant évidemment en compte les principaux acteurs concernés.

Au vu de tout ce qui a été énoncé, c'est sans surprise que notre groupe se prononcera en faveur dudit rapport.

Le groupe socialiste en profite pour saluer le travail, souvent très conséquent, de tous les bénévoles qui œuvrent dans les associations de notre commune : sans leur engagement, notre développement sportif, notre attractivité culturelle, l'assimilation de nouveaux arrivants, la remise en état d'anciens bâtiments communaux, par exemple, n'auraient simplement pas été possibles. Il y a donc de quoi être fiers ! »

M. Rosselet-Christ (UDC) indique que, malgré une étude de la Haute Ecole Arc un petit peu légère sur les conclusions, son groupe salue tout de même la très bonne qualité du rapport présenté ce soir. Il salue également le principe évoqué pour plus d'équité et pour plus de simplicité quant à la répartition des soutiens pour les associations. La vie associative est véritablement vitale dans notre Vallée, elle doit être encouragée et améliorée si nécessaire.

C'est ce que propose d'ailleurs ce projet, une amélioration. Le projet est bien pensé, assez inclusif également. Le groupe UDC approuvera ce principe mais surveillera toutefois l'application de près, puisque tout changement est très souvent accompagné de son lot d'incertitudes, il veut donc s'assurer que personne ne soit lésé à travers cette transition.

M. Quentin Di Meo (PLR) prend également la parole : « *Le groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal ainsi que celui de la HEG. Il remercie vivement l'Exécutif pour s'être ENFIN saisi de cette problématique née dès la fusion des 9 communes. Tout n'est pas parfait, c'est clair, et il serait mentir de dire que le sujet est simple. Rien n'est simple dans ce domaine. Conjuguer les sensibilités de chaque village, des bénévoles investis et travaillant durement pour faire vivre le tissu social dans la région, de la formation, des jeunes, et bien sûr, le point de discorde récurrent ; l'argent.*

Ce nouveau modèle provoquera une responsabilisation de nos sociétés locales, ce qui n'est pas un mal en soi. Cependant, nous devons veiller à ne pas augmenter la surcharge administrative pour ces structures basées sur le bénévolat.

Il sera également difficile pour elles de planifier à l'avance leur budget étant donné que chaque année, la subvention pourra varier en fonction de tous les critères appliqués. La première simulation du modèle avec tous les acteurs concernés sera intéressante à observer, en regard de la complexité et la sensibilité du domaine.

Comme vous avez pu l'entendre, beaucoup de questions restent en suspens pour le groupe PLR, qui veillera méticuleusement à la bonne marche du processus, pour ne laisser personne sur le carreau.

Nous profitons ici de remercier toutes les personnes qui œuvrent pour nos sociétés locales. Elles procurent à la vallée un sentiment vivant et concret d'intégration et de diversité qui favorise grandement la cohésion de la commune. Toutes ces associations représentent une brique indispensable à la construction de notre tissu social fort, se positionnant comme élément stratégique dans le développement de Val-de-Travers.

Notre groupe remercie encore une fois le Conseil communal pour ce dossier, qui, à défaut d'une meilleure solution, permettra de rationaliser et de doter la commune d'une vraie stratégie concernant la répartition des subventions aux sociétés locales, du moins, pour commencer.

Dès lors, nous sommes favorables aux quatre principes proposés par le Conseil communal et acceptons cette vision d'avenir. »

Mme Marie-France Vaucher (Les Verts) intervient également en ces termes : « Nous avons pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil communal et des résultats de l'étude menée par la Haute Ecole de Gestion. Permettez-nous d'abord de rendre un hommage sincère aux 167 associations et à tous leurs membres qui ne ménagent pas leurs efforts pour faire vivre notre commune et lui apporter un panel riche d'activités. Ce sont ainsi 500'000 heures qui sont réalisées chaque année par des bénévoles et 61 professionnels qui œuvrent sans relâche pour proposer des activités sportives, musicales ou culturelles. Certaines activités sont destinées au bien-être de notre population et d'autres permettent aussi de faire rayonner notre commune bien au-delà de ses frontières.

Le rapport réalisé par la HEG est très intéressant. Il est parfois réaliste sur l'égrenage du travail bénévole, le recul du soutien financier apporté par les entreprises ou le vieillissement des structures à défaut de relève. Mais il se révèle très positif quant à la richesse apportée par les activités associatives et aux retombées sociales, économiques, environnementales et culturelles. Apporter un soutien public à la vie associative doit être considéré comme un investissement qui peut effectivement se révéler conséquent. Toutefois, s'il n'était pas consenti, il se traduirait assurément par des hausses de coûts dans d'autres domaines insoupçonnés. On pense ici particulièrement aux coûts de la santé. Pratiquer du foot ou du volley, jouer de la trompette ou effectuer le parcours d'Art en Plein Air, c'est bon pour le psychique et c'est bon pour le physique.

Nous saluons la mise en place d'un nouveau système de subventionnement plus clair et plus transparent. Nous apportons notre soutien aux deux recommandations émises par la HEG. Tout d'abord, nous soutenons la mise en place d'outils pour faciliter la gestion communale des associations, moyennant une formation des utilisateurs bien évidemment. Nous soutenons également le rôle de la commune dans la coordination entre les associations. Nous pensons que cela passe par une reconnaissance politique du rôle mené par les associations, mais également par un rôle de vectrice d'informations et de communication que doit prendre la commune. Ce rôle nous semble devoir être davantage développé et la communication ciblée sur les plus-values des associations et la responsabilité de chaque citoyen à cet égard. Enfin, nous soutenons de manière générale les critères retenus au niveau du nombre des membres actifs, de l'encadrement, de la formation et d'un incitatif à l'autofinancement. L'approche du chef du dicastère pour viser l'autonomie des associations et en se limitant à de l'accompagnement des autorités communales nous semble faire sens.

Nous terminerons notre intervention par trois remarques. D'une part, nous regrettons le fait qu'il n'y ait pas des critères préliminaires d'éligibilité à un futur subventionnement, pour s'assurer une bonne représentativité des objectifs visés par les associations. Ces critères très généraux sous la forme d'une fourchette, par exemple, devraient permettre d'assurer un mix des associations poursuivant un but sportif, social, culturel ou environnemental. La pertinence d'une activité par village devrait aussi être considérée dans l'élaboration de ces critères généraux, quitte à l'adapter en conséquence.

La deuxième remarque concerne l'enveloppe financière à disposition. En effet, les montants annoncés et à redistribuer (680'000 francs pour 2019) nous semblent relativement bas par rapport aux soutiens apportés par la commune pour la Robella, le Club de lutte, la patinoire de Fleurier ou encore l'association Barak. Nous pensons que ces éléments devraient également pris en considération dans l'enveloppe globale des subventions.

Enfin et en conclusion, le rapport évoque certaines pistes intéressantes par rapport à la plus-value des liens sociaux. La participation des associations constitue un excellent terreau pour favoriser ces liens. Ces derniers se créent et se maintiennent au sein des associations contribuent également à construire un sentiment d'appartenance à une région. Ces liens peuvent revêtir différentes formes qui évitent à l'Etat providence de mettre en place des prestations sociales, pour reprendre les termes de la HEG. Par conséquent, l'engagement de notre commune, au-delà de son soutien à la vie associative, peut également jouer un rôle dans ce domaine si elle conserve cette dimension transversale dans les différents projets qu'elle mène.

M. Philippe Vaucher (POP) s'exprime à son tour : « *Le rapport présenté ce soir par le Conseil communal clarifie le difficile octroi des subventions et le soutien communal à nos sociétés locales, ceci en tenant compte de leurs spécificités et de leurs besoins respectifs. Il a le mérite de donner un cadre à l'épineux problème soulevé par l'équité de traitement entre les sociétés tout en visant le maintien de l'enveloppe communale actuelle et en associant les sociétés locales aux réflexions à venir.*

C'est pourquoi nous entrerons en matière et accepterons ce rapport. »

M. Mermet (cc) remercie les différents groupes de leurs félicitations aux sociétés locales. La reconnaissance du Conseil général, qui est celle de tout le Vallon, est très importante. Il faut la saluer et le Conseil communal veillera à la transmettre.

Il remercie le groupe socialiste qui salue la transparence et qui soutient la création de cette commission. C'est une chose importante pour le Conseil communal.

Il remercie le groupe UDC qui est attentif à cette question d'équité et qui veut surveiller avec beaucoup d'attention sa mise en œuvre. L'Exécutif se réjouit du travail engagé d'un représentant de l'UDC dans cette commission, qui permettra d'avoir cette vigilance.

Il remercie également le groupe PLR pour sa lecture de ce rapport. Au niveau administratif, le Conseil communal sera très attentif à ne pas surcharger les associations. Le premier exercice risque d'être un peu compliqué car il va falloir que les sociétés mettent un peu d'ordre dans leurs affaires, mais normalement, toutes les données nécessaires devraient figurer dans le rapport annuel de l'association ou du club.

Aussi, le groupe PLR doit relativiser ses inquiétudes par rapport aux variations annuelles car, si une fanfare est composée de 25 membres et l'année suivante de 23 membres, les choses ne seront pas changées. Par contre si, au fil des années, cette fanfare passe de 40 membres à 12, les choses seront gérées différemment. C'est plutôt dans ces proportions que le Conseil communal a envie de travailler, plutôt que d'ajuster d'année en année pour déterminer s'il y a 30 ou 40 francs de moins de subvention. L'Exécutif va essayer de mettre cela en place et espère que dans le cadre des travaux de la commission, il pourra lever les doutes.

Il remercie le POP pour son soutien, pour sa vision et pour la responsabilité qu'il endosse dans le fait de dire qu'il faut respecter une enveloppe. Le Conseil général, en fonction de l'appréciation qu'il fait de la situation politique, pourra décider de la renflouer, ou pas.

Enfin, il remercie la rapporteuse du groupe Les Verts pour sa lecture attentive du rapport de l'HEG, qui est extrêmement intéressant. Elle a relevé des choses très importantes mais qui dépassent un peu le cadre de la décision attendue ce soir : les problématiques de coordination, de communication, sont des choses à travailler encore. La coordination viendra en partie de l'outil relatif aux subventions et elle devra être mise en œuvre de manière plus large. La mise en valeur est quelque chose de très important : ce besoin de reconnaissance dépasse très largement la dimension financière et c'est un élément sur lequel le Conseil communal sera très attentif.

Le groupe des Verts parle de critères pour déterminer une politique par rapport aux villages, au fait que l'Exécutif devrait être plus directif par rapport à ce qui se fait, veiller à ce qu'il y ait différentes prestations dans un village et dans un autre. Dans l'idéal, cela est tout à fait souhaitable, dans la pratique, quand on a affaire à des miliciens, des bénévoles, il faut savoir les convaincre et on ne peut leur imposer aucun travail. Il faut les convaincre que cela serait important qu'ils œuvrent dans cette direction. Mais dans le cadre de relations avec des bénévoles, on ne peut pas être trop directif, ni imposer.

Par rapport à l'enveloppe financière, le Conseil communal n'en a pas tenu compte de tout, mais la patinoire est dedans. Elle fait partie des critères puisque c'est un élément important de soutien au sport. Ce sont des outils compliqués car il y a une enveloppe qui est donnée de la patinoire, puis le Conseil communal fait une répartition en fonction du nombre d'heures de glaces pour l'école, pour le patinage public, pour le hockey, pour le patinage artistique, etc. Il y a une sorte de deuxième répartition de ces éléments pour avoir une vraie lecture. Par contre, La Robella n'a pas été incluse dans ce cadre, puisqu'elle a un caractère plus touristique que sportif. De plus, elle n'entre pas tout à fait dans le cadre de bénévole.

Le Conseil communal salue le lien de l'appartenance et rappelle que le Canton, dans la réflexion qu'il mène au niveau de l'action sociale et du soutien aux personnes, souhaite développer cet élément de l'appartenance plutôt qu'uniquement l'élément pécuniaire. La structure sociale dans laquelle on s'insère joue un rôle très important dans la qualité de vie.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote. **C'est à l'unanimité que le Conseil général valide les principes de subventionnement couchés dans les conclusions du rapport relatif à la répartition des subventions aux sociétés de la commune de Val-de-Travers**, telles que présentées par le Conseil communal.

6. NOUVEAU REGLEMENT SUR LE STATUT DU CONSEIL COMMUNAL ABROGEANT CELUI DU 16 FEVRIER 2009

La présidente laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique (DASSP).

M. Benoît Simon-Vermot (cc) prend la parole en ces termes : « *Le 12 mars dernier, votre Autorité refusait l'entrée en matière de la révision du règlement sur le statut des conseillers communaux et demandait à la Commission des règlements une analyse plus approfondie du dossier.*

Faisant sien le proverbe « battre le fer tant qu'il est chaud » et comprenant la position du Législatif d'avoir un texte cohérent et en phase avec ses préoccupations, le Conseil communal a très rapidement convoqué la Commission des règlements et cette dernière s'est réunie le 30 avril et a étudié le projet de l'Exécutif article par article.

Tous les amendements proposés par les groupes politiques ont été considérés, soupesés, départagés. Cette profonde et intense séance d'examen a permis de clarifier plusieurs interrogations et de parvenir à un compromis entre les commissaires. Fort de ces fructueuses discussions, le Conseil communal a ensuite décidé d'endosser le projet de la CRegl.

Le texte aujourd'hui soumis à votre perspicacité est donc le fruit d'un dialogue entre la CRegl et le Conseil communal.

Les explications générales quant à la révision du règlement contenues dans notre rapport de mars dernier restent entièrement valables. Nous sommes intimement convaincus que le toilettage et la précision des termes apportent un plus en matière de sécurité du droit.

Si le détail des modifications apportées au premier projet du règlement est explicité dans notre rapport du 5 septembre dernier, nous pouvons quand même mentionner l'ajout d'un article renforçant la transparence sur les liens d'intérêt des conseillers communaux.

Pierre d'achoppement de ce toilettage, l'indemnité de départ n'a toutefois pas été remise en cause par la CRegl dans son principe. Les commissaires ont préféré retravailler le texte de façon générale

pour englober tous les cas. En optant pour une disposition volontairement large, la CRegl veut clarifier les différentes situations et éviter que les élus ne jouent avec les règles. Notre position sera précisée lors de l'examen des articles et des amendements.

Vu ce qui précède et pour enfin avaliser une révision nécessaire, le Conseil communal vous invite à accepter le rapport et le projet tels que proposés aujourd'hui. »

La présidente donne la parole au président de la CRegl.

M. Pierre Wexsteen (PS) prend la parole en ces termes : « Lors de sa séance du 12 mars 2018, le Conseil général a refusé l'entrée en matière concernant le projet de révision du Règlement sur le statut des membres de l'Exécutif de notre Commune.

Le dossier a donc été renvoyé à la Commission des règlements.

L'argumentation relative à ce refus est rassemblée dans les différents amendements déposés par les groupes. Pour la séance du 12 mars, 13 amendements répartis de façon disproportionnée selon les groupes politiques : POP = 1; PS = 1; UDC = 5; Les Verts = 6. Auxquels il faut encore ajouter 4 amendements déposés par le PLR plus tardivement, le 29 avril. Soit, un total de 17 amendements.

Soit, pour les plus significatifs :

- 5 amendements pour l'art. 10 (indemnités)
- 4 amendements pour l'art. 8 (temps de travail et transparence des intérêts)
- 4 amendements pour l'art. 9 (indemnités de départ)

Ces principales argumentations peuvent être résumées ainsi :

Pour le PLR :

- *Plusieurs éléments à clarifier et prise de connaissance tardive, tel que « droit au chômage en cas de non-représentation ». Élément pour lequel une information est donnée le jour de la séance du 12 mars.*
- *Augmentation de salaire difficile à prendre en compte alors même que nous vivons les temps les plus durs financièrement.*
- *Plus de transparence, de précisions à apporter sur la participation au sein d'entreprises privées.*

Pour le PS :

- *Plusieurs éléments à clarifier et prise de connaissance tardive, tel que « droit au chômage en cas de non-représentation ». Élément pour lequel une information est donnée le jour même de la séance du 12 mars.*
- *Valorisation des salaires qui n'apparaît pas.*

Pour l'UDC :

- *Plus de transparence des liens d'intérêts à apporter.*
- *Idem pour les privilèges financiers.*
- *Durée des mandats à réduire.*

Pour Les Verts :

- *Taux d'activités à réduire et à limiter.*
- *Augmentation de salaire alors même que nous vivons les temps les plus durs financièrement.*
- *Comparaison avec les autres communes de Suisse romande à prendre en compte.*

Nous aimerions ici faire quelques remarques quant à l'argumentation.

Si on met de côté quelques batailles d'arrière-garde, on peut concevoir que quelques maladresses ont été faites, notamment celle qui consiste à donner des éléments d'explication très tardivement, sans même passer par la commission ad hoc, voire dans l'urgence, directement aux groupes.

Quant aux arguments relatifs au peu de temps pour se prononcer clairement et aux questions vite préparées sur un coin de table avant la séance du Conseil général, elles nous laissent perplexes. En

effet, entre le 14 février, date de la séance de la CRegl et le 12 mars, date de la séance du Conseil général, il y avait suffisamment de temps, à notre avis, pour réagir ou intervenir. Il faut d'ailleurs souligner que la CRegl s'était réunie le 14 février avec 4 membres sur 7 (1 PLR et 3 PS).

Quoiqu'il en soit, il aurait ainsi été possible de ne pas mettre de coin quelques personnalités dans les groupes, et ceci en évitant d'engendrer plus d'émotionnel que de sérénité dans les propos tenus lors de la séance du 12 mars.

Ceci étant dit et afin de pouvoir retravailler le dossier, d'analyser les teneurs des amendements, la Commission a planifié plusieurs séances en collaboration avec le Conseil communal : le 16 avril, le 30 avril et le 16 mai.

De plus, le président, accompagné de 2 membres de la Commission, a rencontré le conseiller communal en charge du dossier en date du 24 avril pour une séance de préparation.

Une nouvelle mouture a été finalisée lors de la séance du 30 avril 2018. La Commission a estimé qu'il n'était pas nécessaire de convoquer ses membres pour une 3^{ème} séance, tout en conservant pour réserve après que les groupes aient pu être consultés.

Les 3 groupes politiques représentés au sein de la Commission ont eu ainsi toute l'occasion d'être consultés par leurs représentants, ce entre le 16 avril et ce jour. Les autres groupes ont quant à eux eu l'occasion d'être informés à travers leur propre apparentement politique.

Le rapport du Conseil communal, daté du 5 septembre 2018 et qui vient de vous être présenté, rassemble l'ensemble des éléments qui ont permis l'élaboration du projet de révision tel qu'il vous est soumis ce jour au Conseil général.

Au sens de notre Commission, son contenu témoigne et traduit parfaitement le travail effectué par la CRegl dans une atmosphère sereine.

Pour la Commission, il s'agissait d'établir un document qui puisse régir l'aspect légal du statut de ladite fonction.

Au-delà des sensibilités politiques distinctes des membres de la Commission, elle a travaillé dans un esprit constructif et ouvert, limitant ainsi les luttes partisans et laissant place à la cohérence pour cette base légale.

Toutefois, il nous a semblé important de mettre en évidence quelques éléments complémentaires concernant les articles tels que proposés. En effet, pour l'art.9 et l'art.10, concernant respectivement les indemnités de départ et indemnités, les groupes représentés au sein de la Commission ont eu une approche plutôt divergente sur certains alinéas.

Enfin, après analyse des amendements, argumentaires et échanges de points de vue, la CRegl, réunie systématiquement dans sa totalité, estime que le règlement du statut de la fonction de conseiller-ère communal-e tel qu'il est établi dans sa nouvelle mouture correspond à une base légale nécessaire et suffisante, permettant non seulement à l'employé communal occupant cette fonction de mieux cerner ses droits et devoirs, mais également permettant une certaine lisibilité de cette fonction à tout à chacun.

Le conseiller communal (terme que l'on peut lire au féminin comme au masculin), élu par le Conseil général, est un employé communal à plein temps. Il est donc soumis à l'ensemble des règlements qui régissent la commune et, de par la fonction qu'il occupe, au règlement sur le statut des conseillers communaux.

En résumé, le règlement du statut des conseillers communaux, tel qu'il est proposé au Conseil général dans sa séance du 24 septembre, précise que, pour tout employé occupant la fonction, on connaît :

- Ses activités et compétences qui sont fixées en termes de responsabilité et de pilotage.
- Son taux d'occupation qui est à 100%.
- Sa classe de traitement qui est clairement fixée dans la grille salariale, et qui n'évoluera pas durant la législature.
- Ses droits en matière de congés, d'indemnités. Notamment, d'indemnités de départ à la fin d'une législature qui lui permettront de pallier, pendant 6 mois, d'éventuelles difficultés de réorientation de sa carrière professionnelle (en cas de non réélection à la fonction, moyennant bien entendu qu'il n'ait pas ni revenus, ni rentes qui lui soient versées).

- *Le taux de rétrocession en cas de cumul avec un mandat électif qui est fixé à 10% des indemnités et jetons de présence touchés.*
- *Ses devoirs en termes de secret de fonction et de transparence à l'égard de tous sur ses éventuels liens d'intérêts.*

En conséquence, la Commission des règlements invite le Conseil général à accepter le projet de révision tel qu'il lui est présenté.

La présidente ouvre ensuite la discussion générale.

M. Hans Peter Gfeller (PLR) s'exprime à son tour : « *Le groupe PLR remercie le Conseil communal pour le rapport, version 2, du règlement sur le statut des conseillers communaux, suite au renvoi en commission du 12 mars dernier.*

Lors de sa première mouture, il y avait un taux d'absentéisme élevé dans les rangs de la CRegl, 3 absences sur un total de 7 membres. Notre groupe avait également l'impression que les commissaires avaient survolé le dossier un peu hâtivement.

Dans la deuxième version du rapport, en parcourant les articles, à l'article 9, la nouvelle formulation sur la modalité d'octroi est plus claire et nous satisfait.

A l'article 10, nous acceptons également la diminution du versement des indemnités des cumuls de mandats de 50 à 10% à la caisse communale.

Le nouvel article 11, traitant sur le devoir de transparence des liens d'intérêts du conseiller communal envers les élus et de la population listée sur le site Internet de la commune donne la visibilité souhaitée.

En conclusion, les modifications et les précisions apportées au règlement sur le statut des conseillers communaux renforcera la lisibilité de cette fonction. Nous sommes également convaincus que le taux d'activité doit rester à 100%. Le poste de conseiller communal est important pour le bon fonctionnement d'une commune. Il faut que cette fonction reste attractive afin que des personnes compétentes et motivées pilotent avec intelligence notre commune et s'engagent avec dévouement aux multiples tâches qui les attendent.

Notre groupe acceptera avec une large majorité le nouveau règlement sur le statut des conseillers communaux.

M. Rosselet-Christ (UDC) salue, au nom de son groupe, le travail réalisé par la CRegl afin de fournir cette nouvelle mouture, largement plus satisfaisante que la première présentée et qui comprenait de nombreuses lacunes.

Cette nouvelle mouture est un bon compromis, son groupe salue notamment l'entrée en matière sur le nouvel alinéa à l'article 11, s'agissant des liens d'intérêts du Conseil communal quant à leur participation dans les entreprises privées ou autres groupes d'intérêts. Il pense qu'il est vraiment du devoir de l'Exécutif de faire preuve de la plus grande transparence à l'égard du Conseil général et de la population, afin d'être sûr qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts dans la gestion de différents dossiers.

Son groupe avait initialement prévu un projet d'amendement s'agissant de la limitation dans le temps du mandat de conseiller communal. Il y a néanmoins renoncé, d'une part par souci de concordance mais également car l'issue d'un tel vote étant connu d'avance.

Enfin, le groupe UDC espère que les visages présents sur les sièges de l'Exécutif auront quand même changé d'ici 15, 20 ou 30 ans. Il compte sur le bon sens de cette Assemblée pour s'y atteler.

S'agissant des amendements nouvellement déposés, il soutiendra celui déposé par le groupe Les Verts à l'article 10 et, bien entendu, l'amendement déposé par son propre groupe à l'article 9.

Pour finir, son groupe soutiendra globalement ce nouveau projet.

Mme Adriana Ioset (POP) s'exprime à son tour : « Nous remercions le Conseil communal et la Commission des règlements du travail minutieux effectué. Les différentes précisions apportées sur le statut des conseillers communaux répondent aux demandes du Conseil général du 12 mars dernier et éclaircissent les points qui avaient alors été remis en question.

Le POP acceptera le projet de révision du règlement tel qu'il nous est présenté. »

M. Sergio Santiago (Les Verts) prend la parole ainsi : « Ainsi donc nous revoici avec une nouvelle mouture sur le règlement du statut du Conseil communal, qui ressemble comme 2 gouttes d'eau à la version présentée en mars dernier et dont l'entrée en matière avait été largement refusée.

Dans la mesure où cette proposition de révision défendue par le Conseil communal, avec l'approbation de la commission des règlements, est fondamentalement inchangée et que les éléments de réflexion que nous avons apportés sont purement et simplement évincés, notre position reste la même, c'est-à-dire que nous refusons l'entrée en matière.

Ce soir, il n'est pas dans notre intention de refaire le précédent débat général et de répéter les arguments avancés en mars dernier. Aussi, permettez-moi de renvoyer celles et ceux qui s'y intéressent au procès-verbal de la séance du 12 mars 2018, où nous avons fourni suffisamment d'arguments qui plaident fortement en faveur d'un taux d'activité à temps partiel et d'un meilleur équilibre par rapport à l'efficience et aux capacités financières de la commune, et par comparaison avec la situation effective d'autres communes romandes de taille comparable.

Logiquement, nous avons donc maintenu plusieurs des amendements préparés il y a 6 mois.

Sur le fond, nous avons alors souhaité que cette révision importante soit soumise à une votation populaire, via un référendum obligatoire, mais le Conseil communal nous avait indiqué que cela n'est pas prévu en l'état actuel du droit. Aussi, pour éviter toute crispation supplémentaire, nous y renonçons pour ce soir.

Nous tenons toutefois à rappeler que la professionnalisation des autorités politiques avait été un élément déterminant entourant la campagne de fusion et le vote du 24 février, voici 10 ans. Avec non seulement le recul, mais aussi les éléments actuels et les perspectives, un débat démocratique est légitime et même nécessaire sur ce sujet.

En effet, nous considérons que les Vallonniers doivent pouvoir s'exprimer d'office sur cette professionnalisation totale des conseillers communaux. Face à cette contribution financière supplémentaire qui est réclamée ce soir et qui sera inscrite dans le marbre du règlement, nous considérons qu'il est nécessaire et indispensable de requérir une légitimité forte aux yeux de la population souveraine.

En fonction de la décision d'une majorité du Conseil général qui semble se dessiner ce soir, nous aurons donc l'occasion d'y revenir d'ici quelque temps, probablement sous la forme d'une initiative populaire. »

M. Manfred Neuenschwander (Indépendant) remercie le Conseil communal pour le travail fourni dans le cadre de ce rapport et de ce projet de règlement.

En prenant les articles un à un, il rejoint la plupart des partis qui se sont prononcés. Par contre, en prenant note de la vue d'ensemble, il voit qu'il y a quelques problèmes à résoudre.

A l'article 8, alinéa 1, il comprend qu'il est nécessaire d'avoir un poste à plein temps : il est donc interdit, pour une personne qui rejoindrait le Conseil communal, d'avoir une activité à temps partiel. Il trouve cela dommage, car de ce fait, cela rentre en contradiction avec l'article 11 alinéa 1, l'article 9 éventuellement, alinéa 2 et l'article 10, alinéa 4. Si maintenant on ajoutait la possibilité de faire du temps partiel dans la fonction de conseiller communal, ces contradictions tomberaient. De ce fait, il propose que ce projet soit renvoyé en commission et il n'entrera pas en matière sur ce document.

M. Gabriel Cimenti (PS) intervient en ces termes : « *Le groupe socialiste a bien pris connaissance des nouvelles révisions du règlement sur le statut des conseillers communaux et se présente globalement satisfait.*

Fondamentalement, nous considérons que ce règlement méritait d'être plus précis, plus adapté et davantage tourné vers l'avenir et la valorisation de la fonction. Le règlement qui nous est soumis aujourd'hui présente des améliorations suffisantes pour que le groupe socialiste l'accepte, même s'il aurait désiré, par exemple, davantage d'investissement dans la recherche d'une solution pour la valorisation de la fonction. Si avoir un salaire identique est parfaitement logique, une prime d'ancienneté – versée en 20 Val par exemple – aurait pu être une solution, même symbolique. Toujours pour la valorisation de la fonction, il est dérangeant d'imaginer qu'un potentiel candidat au Conseil communal refuse cette charge par craintes professionnelles. En conséquence, des réflexions, par exemple sur le financement de cours de remise à niveau, aurait pu constituer une partie de la solution.

Quoi qu'il en soit, nous savons qu'il s'agit là de considérations intéressantes, mais qui restent souvent difficiles à régler.

Au niveau du rapport, dont nous avons apprécié la clarté, la question de la perception du chômage reste cependant encore partiellement floue. En effet, en cas de non-réélection, une indemnité pourrait ne pas être reçue si le conseiller communal avait travaillé moins de 12 mois et n'avait pas rempli les « autres conditions » ; mais quelles sont donc ces « autres conditions » ?

En ce qui concerne la majorité des amendements, la pertinence d'avoir des conseillers communaux à temps plein a déjà été démontrée à maintes reprises et la situation actuelle ne remet pas en question cet état de fait, c'est pourquoi nous continuerons de ne pas soutenir cette volonté contre productrice.

Au final, vous l'aurez compris, le groupe socialiste acceptera la révision du règlement sur le statut des conseillers communaux. »

M. Simon-Vermot (cc) remercie la majorité des groupes pour l'acceptation de l'entrée en matière sur ce projet de révision de règlement.

Il répondra aux questions lors de l'examen de détail du règlement, concernant le temps partiel ou les conditions pour avoir droit au chômage. Ces informations n'ont pas été mentionnées dans le rapport afin de ne pas compliquer sa lecture, le droit relatif au chômage étant assez complexe.

La présidente passe au vote de l'entrée en matière, qui est acceptée par 33 oui et 3 non.

M. Di Meo (PLR) prend la parole sur ce sujet entre deux votes, concernant certains amendements qui ont été proposés. Une vieille rengaine semble s'être abattue sur ce document. Si son groupe pouvait être d'accord avec certains amendements au début et avoir une discussion, il en est tout autre après les informations reçues ces dernières semaines, en plus des travaux effectués par le CRegl. Son groupe refusera donc l'ensemble des amendements qui sont proposés pour ce règlement.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe à l'examen de détail du règlement chapitre par chapitre.

Amendement du groupe Les Verts

Traitement

Art. 7.- ~~Le traitement annuel~~ La base pour le calcul du traitement du conseiller communal ~~est fixé en~~ correspond à la classe 14, échelon 7, de l'échelle des traitements de la fonction publique de l'Etat de Neuchâtel.

M. Santiago (Les Verts) défend son amendement ainsi : « *Nous ne contestons pas la classification retenue à la base, c'est-à-dire classe 14 et échelon 7, elle nous paraît adéquate. Mais en cohérence*

avec le modèle à temps partiel que nous préconisons, il faut préciser qu'il ne s'agira pas du montant final, mais de la base qui servira au calcul du traitement des conseillers communaux. »

M. Simon-Vermot (cc) prend la parole ainsi : *« Cet amendement est lié à ceux proposés à l'art. 8 et ouvre à nouveau la porte à la baisse du taux d'occupation, pourtant clairement refusée par la CGF, le Conseil général et la plupart des groupes politiques en novembre 2015. Comme nous ne voulons pas ouvrir ce débat clos, nous ne pouvons donc pas soutenir cet amendement et vous invitons à le refuser nettement. »*

Cet amendement est refusé par 33 non contre 3 oui.

Amendement du groupe Les Verts

Fonction à plein temps Art. 8.- ¹Titulaire d'un poste à plein temps, le conseiller communal n'est pas autorisé à exercer d'autres professions. Le taux d'activité de chaque membre du conseil communal est au minimum de 50% et au maximum de 80% d'un poste à plein temps.

²(nouveau) Le conseiller communal n'est pas autorisé à exercer une autre activité professionnelle présentant une incompatibilité avec sa fonction politique ou un risque de conflit d'intérêt.

³(nouveau) La Commission des règlements édicte une liste des activités susceptibles de constituer une incompatibilité ou un conflit d'intérêt. Les cas particuliers font l'objet d'une décision de la commission des règlements, en concertation avec la commission de gestion et des finances.

La numérotation des alinéas suivants est adaptée en conséquences.

M. Santiago (Les Verts) défend son amendement ainsi : *« Les 3 premiers alinéas sont liés.*

Au premier alinéa, il s'agit de définir que le taux d'activité peut varier entre un minimum de 50% et un maximum de 80%. Dans le cadre du temps partiel que nous défendons, une marge de manœuvre doit être introduite pour déterminer le taux d'activité pertinent. Contrairement à ce que d'aucuns pourraient s'imaginer, nous espérons que le taux effectif pourra être décidé en concertation avec les membres du Conseil communal, du Conseil général et de la Commission de gestion et des finances, notamment au moment de l'élaboration du budget annuel.

Au 2^{ème} alinéa, si le principe du temps partiel est admis, il est normal que les membres du Conseil communal puissent exercer une autre profession complémentaire, pour autant qu'elle soit compatible avec sa fonction politique ou qu'elle ne présente pas de conflit d'intérêt.

A l'alinéa 3, nous proposons que les commissions législatives, celle des règlements et celle de gestion et finances, puissent évaluer les cas particuliers. »

M. Simon-Vermot (cc) prend la parole en ces termes : *« Ces amendements sont un pied-de-nez aux décisions précédentes de votre Autorité et démontre une insistance extraordinaire du groupe des Verts. La question a été longuement discutée durant la 2^{ème} législature et les arguments en faveur d'un maintien de cinq conseillers communaux à 100% n'ont pas disparu, bien au contraire. Une baisse du temps de travail à 80%, voire 50%, n'est pas viable et mettrait en danger les acquis de notre Commune, à une époque où aussi bien l'Etat que les autres communes recherchent à réduire les prestations fournies dans le canton et dans notre région. La présence du Conseil communal dans les réunions suprarégionales et intercommunales est d'une importance capitale pour défendre nos caractéristiques.*

Ici également, nous ne pouvons donc pas soutenir ces amendements et vous invitons à les refuser nettement. »

Ces amendements sont refusés par 32 non contre 3 oui et 1 abstention.

Amendement du groupe Les Verts

Indemnité de départ de Art. 9.-

²Si le mandat du conseiller communal n'est pas renouvelé au terme d'une législature, il a droit au versement de son traitement, y compris la part proportionnelle au treizième salaire, pendant six trois mois, sous déduction des autres revenus réalisés durant cette même période, y compris les rentes, pensions et allocations diverses.

M. Santiago (Les Verts) précise que, dans l'ancienne mouture, le candidat qui n'a pas été réélu avait droit à six mois de salaire supplémentaire. Or, voici que la nouvelle mouture prévoit également six mois pour un conseiller communal qui n'est pas candidat à sa réélection, c'est-à-dire environ 70'000 francs supplémentaires au terme d'une législature. Son groupe estime que cette rallonge est généreuse et excessivement longue, aussi il propose trois mois à la place des six prévus.

Toutefois, vu l'amendement du groupe UDC, qui précise un peu mieux dans le temps cette question de l'indemnité de départ, son groupe retire son amendement.

Amendement du groupe UDC

Indemnité de départ de Art. 9.-

³(nouveau) Si le conseiller communal n'est pas candidat à sa réélection au terme de la législature, le droit au versement de son traitement, conformément aux dispositions énoncées dans l'alinéa 2 du présent article, est limité à trois mois.

M. Rosselet-Christ (UDC) rappelle que pour son groupe, il est vraiment important de faire la différence entre un conseiller communal qui se représente à son élection mais qui ne serait pas réélu et un conseiller communal qui n'est pas candidat à sa réélection.

Son groupe ne conteste pas le fait que le conseiller communal malchanceux qui se représente mais qui n'est pas réélu, a droit à un traitement durant six mois, sous réserve d'autres revenus.

Toutefois, pour un conseiller communal qui ne se représente pas, son groupe part du principe que cette personne sait pertinemment, depuis un certain temps déjà, qu'elle ne se représentera pas, il estime qu'il n'est pas forcément juste que cette volonté personnelle soit couverte par les frais de la collectivité à hauteur de six mois. En regard de l'échelle salariale du Conseil communal, cela ne serait pas proportionné ni juste à l'égard de la population. C'est pourquoi son groupe souhaite ramener ce délai à trois mois, uniquement en cas de volonté de ne pas être élu. Cela semble plus raisonnable et c'est pour cela que son groupe souhaite faire cette différenciation.

M. Simon-Vermot (cc) répond ainsi : « *Si elle peut être comprise, l'idée derrière l'amendement du groupe UDC ne résout malheureusement pas tout. En effet, il sera toujours possible pour un conseiller communal indélicat de contourner le « droit » aux trois mois d'indemnité en se présentant devant votre Autorité pour une réélection tout en sachant qu'il ne le sera pas. Ainsi, il entrera dans le cadre de l'alinéa 2 et touchera au final six mois d'indemnité de départ. Crûment dit, il est toujours possible de jouer avec le droit ; la proposition de la CRegl et du Conseil communal tente de régler ça en instaurant des règles du jeu, certes potentiellement plus coûteuses pour la commune, mais aussi plus claires.*

Nous vous invitons donc à refuser cet amendement pour les raisons évoquées ci-dessus. »

Il rajoute que concernant le droit au chômage, les conditions mentionnées tout à l'heure par le groupe socialiste sont évidemment nombreuses, la première étant d'être au chômage. Il faut subir une perte de travail ou une perte de salaire, il faut être domicilié en Suisse, être en âge d'exercer une activité professionnelle, avoir cotisé 12 mois, être apte au placement et remplir les prescriptions de contrôle. Donc une personne non réélue pourrait effectivement toucher le chômage, par contre pour une personne qui ne se représente pas, le droit au chômage n'est pas dû et c'est une demande au secrétariat d'Etat à l'économie qui devrait être effectuée.

Le Conseil communal souhaite mettre cartes sur table avec ces six mois. Il précise également que jusque-là, personne n'a encore perçu cette indemnité de départ.

M. Rosselet-Christ (UDC) rappelle que son groupe a déposé cet amendement en partant du postulat que les conseillers communaux sont intègres, justes et raisonnables et non pas qu'ils puissent être indéliçats comme le propose le chef de l'administration.

Cela témoigne également de la bonne foi et de la confiance que son groupe porte à l'Exécutif que de proposer cet amendement.

M. Cimenti (PS) demande une suspension de séance. La présidente accorde 5 minutes.

Il est 21h07, la présidente reprend la séance et rouvre la discussion.

M. Di Meo (PLR) indique que le groupe PLR maintient sa position et refusera cet amendement.

Cet amendement est refusé par 24 non et 12 oui.

Amendement du groupe Les Verts

Indemnités

Art. 10.-

⁴En cas de cumul avec un mandat électif au niveau cantonal ou fédéral, ~~40%~~ 50% des indemnités et des jetons de présence sont versés à la caisse communale.

M. Santiago (Les Verts) défend son amendement ainsi : « *Nous n'avons pas trouvé du tout satisfaisante ni convaincante la justification dans le rapport explicatif sur cette réduction de la rétrocession de 50% à 10%. Le cumul des mandats électifs est un point vraiment délicat.*

Aussi, nous estimons qu'il est préférable pour la caisse communale et vis-à-vis des citoyens contribuables de récupérer la moitié des indemnités, comme prévu dans la version de 2009, et pas juste un petit 10%. »

M. Simon-Vermot (cc) s'exprime également : « *Cet amendement questionne la légitimité pour un conseiller communal de siéger dans des instances législatives supérieures. Est-ce qu'un mandat électif au Grand Conseil, voire au parlement fédéral, fait partie du cahier des charges de membres de l'Exécutif ? Nous répondons clairement non.*

Siéger à Neuchâtel ou à Berne est un choix strictement personnel, qui pourrait quand même être très favorable à notre commune. Si vous le voulez bien, élargissons un peu l'analyse et prenons le cas fictif d'un conseiller communal, féru de golf et participant à des compétitions lors de ses congés. Si ce dernier gagne régulièrement lors de tournois non professionnels, devra-t-il aussi reverser une partie

de ses gains à la caisse communale ? Une majorité d'entre vous penchera vers le non car il n'y a pas de lien avec sa charge de conseiller communal. Nous pensons exactement la même chose pour les mandats électifs car le conseiller communal voulant se lancer dans une telle aventure n'en serait pas moins contraint de remplir complètement ses fonctions communales. C'est pourquoi, nous ne sommes pas enclins à vouloir empêcher de telles velléités. Nous recommandons de ne pas entrer dans un marchandage aujourd'hui et de refuser l'amendement des Verts. »

M. Neuenschwander (Indépendant) pense que cet alinéa 4 devrait simplement être supprimé. Comme expliqué, ce n'est pas viable d'avoir une fonction supplémentaire car les journées d'un conseiller communal sont bien remplies. Il ne voit donc pas comment ce dernier pourrait avoir du temps disponible.

Ce qui veut dire qu'il y a directement un impact à l'article 11, auquel il faudrait ajouter un alinéa 3 en précisant que les activités au niveau cantonal ou fédéral sont proscrites.

M. Simon-Vermot (cc) a un léger doute quant à la légalité d'une telle proposition. Cela devrait plutôt être décidé dans les groupes politiques. Certains partis refusent ce double mandat, certains l'acceptent, mais au niveau juridique, il n'est pas sûr que cela passe.

Si la proposition de l'indépendant est acceptée, cela risque d'être retoqué lors de la sanction du règlement par le Conseil d'Etat.

M. Vaucher (POP) indique qu'une discussion en long et en large sur le bénéfique ou non des mandats politiques peut être entamée mais, présentement, la question est de savoir si un conseiller communal reste un citoyen à part entière, avec le droit de faire de la politique au niveau cantonal s'il le désire, ou non.

Evidemment, si les 5 conseillers communaux, ce qui n'est pas possible, se trouvaient à être membres du Grand conseil, cela pourra certainement poser un problème, mais un ou deux conseillers communaux au Grand conseil, ce serait même un plus pour une commune.

Il ne voit pas pourquoi et de quel droit il pourrait être interdit à un conseiller communal d'en faire plus. C'est un choix de parti de dire si un mandat est admis ou pas.

M. Santiago (Les Verts) répond au rapporteur du groupe POP qu'ici il ne s'agit pas de débattre si un conseiller communal a droit ou pas de briguer un siège au Grand conseil mais de définir le taux de rétrocession de ses indemnités, à hauteur de 10% ou 50%.

En l'occurrence, le groupe des Verts estime que 50% se justifient dans la mesure où ce sont des deniers publics qui financent ces activités, que ce soit au niveau communal ou cantonal. Ces contributions publiques sont directement le fruit du travail du contribuable. Aussi, il est logique que la moitié retourne dans les caisses de la collectivité.

M. Rosselet-Christ (UDC) partage l'avis des Verts à ce sujet. Certes, un cumul avec un mandat de député pourrait encore passer suivant le contexte, mais un cumul avec un mandat fédéral, puisque ce n'est pas exclu formellement par le droit, peut-on encore décemment parler d'engagement, de zèle de la part du conseiller communal qui siégerait à la fois à l'Exécutif communal et au Conseil national à Berne, sachant la charge de travail qu'il y a déjà au Conseil communal. Comment assumerait-il encore son mandat au Conseil national ? En dehors d'un appétit pour le gain, puisque les conseillers nationaux ont des indemnités relativement confortables par rapport au citoyen lambda, il voit mal le bénéfique qu'il y aurait pour la commune. Une rétrocession de 50% des indemnités et des jetons de présence en cas de cumul de mandat garantirait peut-être aussi une meilleure implication de nos conseillers communaux dans leur fonction de conseillers communaux et non pas une dispersion dans une série de mandats peut-être trop nombreux et surtout pas très productifs pour la collectivité et coûteux.

M. Neuenschwander (Indépendant) retire sa proposition et rejoint la position du groupe des Verts.

Cet amendement est refusé par 26 non, 8 oui et 2 abstentions.

La présidente passe ensuite au vote d'ensemble. **C'est par 32 oui, 3 non et 1 abstention que le Conseil général approuve le nouveau règlement sur le statut du Conseil communal abrogeant celui du 16 février 2009**, tel que présentée par le Conseil communal.

7. CREDIT DE 210'000 FRANCS POUR L'ELABORATION D'UN PLAN DIRECTEUR POUR LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

La présidente laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Yves Fatton (cc) rappelle que ce plan directeur doit permettre une planification stratégique, technique et financière pour un horizon de 15 à 20 ans.

Depuis 2009, pas mal de choses ont été mises en place dans le domaine de l'eau : un système de télégestion au niveau communal, amélioration de certaines installations de traitement, réalisation de l'interconnexion entre les réseaux de Couvet et Travers, mise en place des alarmes de fonctionnement du système de traitement des eaux centralisé, informatisation du cadastre du réseau des eaux et, dernièrement, l'évaluation hydrologique des ressources d'eau potable de notre commune.

C'est ce dernier point qui était attendu pour enfin avoir les indicateurs qui permettraient, à futur, d'établir un plan directeur des eaux, d'où la demande de ce soir.

Val-de-Travers est riche en installation d'eau : 24 sources, 13 réservoirs, 7'000 m³ d'eau traitée et distribuée à plus de 12'000 habitants, un réseau important, avec 125 km de conduite et plus de 600 bornes hydrantes.

Aujourd'hui, il s'agit d'anticiper l'avenir, d'avoir une feuille de route qui permette de définir les investissements à consentir dans les années à venir et de développer l'ensemble de ces investissements. Typiquement, l'étude hydrogéologique a fait part des ressources naturelles que possède la commune, des débits importants qu'il peut y avoir sur certaines sources. Aujourd'hui, ce plan va déterminer si on utilise ces ressources, si on arrête de pomper dans la nappe phréatique, par exemple à certains endroits, pour remettre ces terrains en terres agricoles sans contrainte de zone S1. Il va permettre aussi de mettre en réseau certains villages, peut-être aussi de renoncer à certains réservoirs et faire des réservoirs de tête. Toute cette étude donnera un certain canevas, une certaine vision de nos installations, pour pouvoir assurer à futur une distribution d'eau de qualité. La première chose à faire est d'assurer des réserves incendie : actuellement, dans certains endroits, il y a des débits et des pressions qui ne sont pas suffisants pour permettre aux pompiers de faire leur travail dans de bonnes conditions. Il faut aussi exploiter de la manière la plus rationnelle possible les ressources que la commune a à disposition. On ne va pas faire venir de l'eau d'ailleurs quand on en a suffisamment.

Il faudra peut-être investir pour des traitements, mais principalement pour identifier nos besoins. Réduire aussi les pertes d'eaux, anticiper les besoins futurs et assumer une alimentation en eau de secours en cas de crise. Avec les dernières inondations, on peut aussi avoir des difficultés d'approvisionnement en eau.

Estimer aussi les coûts pour permettre, sur le long terme, de maintenir les coûts de l'eau potable à des tarifs raisonnables.

Actuellement, la commune paie 70 centimes par m³ d'eau qui alimentent un fonds cantonal. Ce dernier subventionnera ce projet à raison de 40%, ce qui fait qu'en charge nette pour la collectivité, il s'agira d'investir 124'700 francs qui seront amortis sur une période de 10 ans et qui représenteront un coût de 13'600 francs à charge de la commune, ce qui représente 1,7 centime d'augmentation d'eau. Mais

au vu de la réserve qui existe, plus 465'000 francs, aucune modification de la taxe de l'eau dans les mois et peut-être dans les années qui viennent, jusqu'à ce que ce plan ait donné un fil rouge des investissements futurs à faire.

La présidente donne la parole aux différents groupes.

M. Vaucher (POP) prend la parole en ces termes : « *L'eau est un bien précieux qui heureusement, chez nous, appartient à la collectivité. Cela permet de le gérer avec bon sens, dans l'intérêt général de tous les habitants de notre Commune.*

Le crédit que le Conseil communal nous propose d'accepter ce soir permettra de pérenniser mais aussi d'améliorer notre approvisionnement en eau en utilisant de manière optimale nos ressources et en dépassant les limites des anciennes communes dans une vision globale garantissant la qualité, la quantité et la sécurité de l'approvisionnement de notre réseau d'eau potable et d'hydrantes.

C'est pourquoi nous accepterons l'entrée en matière et le crédit proposé. »

M. Philippe Franel (PLR) prend la parole à son tour : « *Le groupe PLR s'est réuni en date du 18 septembre 2018 et a étudié la demande de crédit de 210'000 francs concernant l'élaboration du plan directeur pour la distribution d'eau potable (PDDE).*

S'il paraît normal à tout un chacun de tourner le robinet et que l'eau coule, il y a, derrière ce geste, une montagne de travail. Du captage au réservoir, en passant par les conduites et les différentes installations de traitement, c'est tout un réseau invisible mais au combien important qui est là, à notre disposition.

Aujourd'hui et dans les années à venir, ce réseau aura de plus en plus d'importance car l'eau est un bien précieux qu'il faut savoir économiser et soigner.

C'est dans ce but qu'il est important de se doter d'un outil efficace qu'est le PDDE. Il permettra, entre autre, de planifier précisément les futures dépenses et d'avoir une vision claire et globale de notre système d'approvisionnement en eau potable.

Le PLR accepte à une grande majorité le crédit demandé, d'autant qu'il n'entraînera pas d'augmentation du coût de l'eau aux consommateurs que nous sommes tous.

Pour terminer, rappelons encore qu'une subvention de 40% nous sera octroyée. »

M. Frédéric Schlosser (UDC) s'exprime également : « *L'or bleue est un bien précieux et notre commune peut compter sur un patrimoine important dans ce secteur avec 24 sources ou puits, ce que certaines communes peuvent nous envier.*

Notre groupe s'est penché sur ce rapport et nous estimons qu'il est tout à fait normal que notre commune se dote d'un plan directeur pour la distribution de l'eau, qui servira d'instrument de pilotage pour les quinze à vingt années à venir.

Notre groupe acceptera le crédit demandé, du fait il s'agit d'une dépense dans un domaine totalement autofinancé. »

M. François Oppliger (PS) prend la parole ainsi : « *Après avoir étudié le rapport du Conseil communal, notre groupe y apportera son soutien.*

En effet, l'eau potable est un besoin vital, il s'agit donc d'un bien très précieux auquel il est très important de prêter la plus grande attention. A notre échelle, cela signifie prendre le plus grand soin des captages ainsi que du réseau de distribution d'eau potable.

La mise en place de ce plan directeur permettra de mettre en commun un réseau d'approvisionnement en eau potable de qualité, pour l'ensemble de la Commune, tout en profitant d'utiliser les ressources en eau des anciennes communes de façon optimales. Cette nouvelle planification donnera d'abord

une vue d'ensemble des réseaux de distribution, elle permettra également d'utiliser les ressources de manière la plus rationnelle possible et permettra, finalement, dans la mesure du possible, de connecter entre eux les réseaux des neuf villages.

Pour terminer, il est important de rappeler qu'un réseau de distribution de qualité est inutile si la qualité des sources d'approvisionnement n'est pas garantie ! Merci donc au Conseil communal de veiller à la qualité de notre eau. »

Mme Vaucher (Les Verts) s'exprime également : « *Le 14 mars 2016, le Conseil général approuvait un crédit de 63'000 francs pour une évaluation hydrogéologique des captages publics de la commune. Nous étions alors informés que cette étude s'inscrivait dans le cadre de l'élaboration d'un plan directeur pour la distribution de l'eau potable. C'est donc sans surprise que nous accueillons ce crédit ce soir. L'étude hydrogéologique devait alors aboutir à un rapport de synthèse – dont on vous passe le détail du contenu – et formuler un certain nombre de recommandations pour optimiser les ressources en eau potable et, in fine, établir un plan directeur. Nous trouvons dommage qu'une brève synthèse des travaux précédents n'ait pas accompagnée ce crédit. Le Conseil communal peut-il nous fournir quelques informations orales ? Nous l'en remercions d'avance. »*

M. Fatton (cc) remercie les différents groupes pour leur accueil favorable à cette demande de crédit. Il confirme que l'étude hydrogéologique s'est terminée cette année. Le Conseil communal et la Commission des travaux publics ont pris connaissance de cette étude. Le dossier contient environ 200 pages et il semblait indigeste de le remonter tel quel au Conseil général.

Par contre, l'ensemble des informations qui figurent dans ce rapport, au niveau des ressources naturelles et éventuelles propositions de cette étude, reviendront dans le cadre du plan directeur des eaux. Ce dernier s'appuiera sur cette étude pour définir son canevas.

A ce jour, le dossier hydrogéologique est à disposition au dicastère des infrastructures pour consultation.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente passe à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve le crédit de 210'000 francs pour l'élaboration d'un plan directeur pour la distribution d'eau potable**, tel que présenté par le Conseil communal.

8. CREDIT DE 2'486'000 FRANCS POUR LA RENOVATION DE L'EGLISE DE MOTIERS

La présidente laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Fatton (cc) rappelle que cet important crédit sera bien entendu moins chargé au niveau financier par notre collectivité si l'ensemble des mécanismes proposés dans ce rapport sont acceptés par le Législatif.

Pour rappel, l'église de Môtiers est un prestigieux bâtiment du patrimoine de Val-de-Travers, avec une grande valeur patrimoniale, avec aussi une richesse dans son histoire. Ce bâtiment a été construit au VI^{ème} siècle et a tenu jusqu'à nos jours avec pas mal de restaurations durant toute sa période d'existence. La dernière restauration date de 1981 et elle consistait à la réfection du clocher et de sa flèche.

Aujourd'hui, plusieurs signes avant-coureurs nous ont fait nous inquiéter de l'état de ce bâtiment. A l'heure actuelle, l'entretien courant n'est plus suffisant pour permettre de le pérenniser. Une restauration plus importante est nécessaire.

Ce bâtiment est une propriété communale, voilà pourquoi c'est le Conseil communal qui amène un rapport important auprès du Conseil général. Le concordat signé en 2001 entre l'Etat, les communes et les différentes églises, indiquent que l'entretien des temples et des églises est de compétence communale.

Une dégradation importante de l'église a été constatée. La Commission des bâtiments, renforcée par l'Office du patrimoine ainsi que différents délégués de l'EREN ont travaillé et ont mandaté une entreprise pour qu'elle fasse l'inventaire de ce bâtiment, afin de savoir quelles étaient les attentes pour avoir une restauration de qualité.

Le Législatif a pu prendre connaissance du rapport technique qui fait l'inventaire des différentes dégradations et usures du temps constatées. Les principaux travaux sont bien entendu le drainage et l'assainissement des pieds de façades, le contrôle et le renforcement de la charpente, ainsi que son étanchéité par l'isolation de la toiture, le remplacement de la couverture en petites tuiles, le beffroi des cloches, la réfection des crêpis extérieurs, le jointoyage des pierres du clocher, les crêpis intérieurs des murs (certaines parties commencent à se décoller) et la production de chauffage qui n'est plus du tout adaptée aux attentes de notre société moderne au niveau de l'environnement.

Un groupe de travail a été mis en place pour pouvoir analyser l'ensemble de ce rapport et surtout pour trouver des solutions au niveau du financement.

La première démarche a été de prendre contact avec les services de l'Etat par le biais de l'Office du patrimoine pour voir s'il était possible d'obtenir des subventionnements. Très rapidement, l'Etat a répondu qu'il était possible de toucher un pourcentage de 20% sur 1'688'000 francs de travaux, ce sont donc 667'000 francs déjà acquis.

Pas plus tard que ce jour, le Conseil communal a appris que la Confédération entrait aussi en matière pour une aide définitive et octroyait une subvention non pas de 20% mais de 25%, pour une somme de 431'000 francs. Au niveau du subventionnement de la Confédération, le Canton devant mettre la même partie, on est déjà plus haut que ce qui est prévu dans le rapport établi.

Reste encore une partie à financer. Pour pouvoir la financer, des personnes de bonne volonté ont décidé de créer une association qui a pour but de trouver, par le biais de la recherche de fonds auprès d'associations ou de fondations, la moitié restante, soit environ 1'150'000 francs. Bien entendu, l'Exécutif attend un signal fort du Conseil général pour pouvoir engager cette campagne de recherche de fonds.

Une plaquette sera remise par cette association à l'ensemble des communes suisses et aux différentes associations, fondations, la Loterie romande, etc. Mais pour pouvoir commencer cette campagne, il faut que notre collectivité s'engage à investir une somme de 700'000 francs pour autant que l'ensemble des autres sommes soient récoltées.

Il va de soi que si le Législatif refuse ce projet, on ne pourra pas aller de l'avant et demander des fonds aux différentes fondations.

Cette association a été exonérée d'impôts. Son seul but est la recherche de fonds. Elle ne peut pas collecter des fonds et les utiliser à autre chose que pour le temple de Môtiers. Le Conseil communal a bon espoir de pouvoir récolter cette somme assez rapidement, soit en une année. Des démarches seront également entreprises au sein de la région, avec peut-être des actions ponctuelles.

Il remercie également l'Office du patrimoine, qui a aidé dans cette démarche, depuis 2014, à trouver des solutions. D'autres collectivités ont utilisé les mêmes moyens pour trouver des fonds et ont engrangé plus d'argent qu'il n'en fallait pour la restauration de leur temple ou de leur église.

Enfin, il préconise d'accepter ce projet pour notre collectivité. D'avoir trois quarts de la somme pourrait déjà diminuer sensiblement ce crédit, ce n'est pas tous les jours qu'une telle occasion se présente. Trouver des personnes qui acceptent, dans le cadre de l'association, de « mouiller la liquette » pour aller chercher de l'argent, c'est important.

Ces 800'000 francs de subventions du Canton et de la Confédération, seront débloqués uniquement lorsque l'ensemble des travaux seront effectués.

Pour information, il rappelle que le culte de Noël sera transmis de l'église de Môtiers en Eurovision.

La présidente ouvre la discussion générale.

M. Paul-André Matthey-Doret (UDC) s'exprime ainsi : « Le groupe UDC a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant la restauration du temple de Môtiers.

Il le remercie d'avoir pris l'initiative de créer une association pour la recherche d'une partie des fonds, ainsi que pour la plaquette de présentation.

Après étude, le groupe UDC est très favorable, donc dans son ensemble, il acceptera l'entrée en matière ainsi que le crédit de 2'486'000 francs pour ce bien qui est d'importance nationale. »

M. Jean-Noël Bovard (PS) s'exprime à son tour : « Le groupe socialiste s'est penché avec un grand intérêt sur le rapport du Conseil communal relatif à la restauration de l'église de Môtiers. Il en a apprécié la richesse due, sans doute en grande partie, à la manière dont a été monté ce dossier, en s'appuyant sur des partenaires externes compétents.

Cette approche originale se trouve également dans le financement des travaux projetés qui repose principalement sur des soutiens externes eux aussi. La part laissée à charge de la Commune reste importante, près de 700'000 francs, mais elle nous semble tout à fait acceptable compte tenu de l'importance patrimoniale de cette église.

Convaincu de la nécessité de mener ces travaux en respectant au mieux les qualités de ce bâtiment, le groupe socialiste acceptera à l'unanimité le crédit présenté. »

M. Jean-Paul Christen (PLR) prend également la parole : « Le parti libéral radical a pris connaissance de ce dossier. Lors de notre séance de préparation, les débats ont eu lieu sur cet objet.

La question était est-ce que cette dépense est nécessaire ? N'y a-t-il pas des dépenses plus urgentes, par exemple la piscine des Combes, qui perd des quantités d'eau importantes ? Cette rénovation a-t-elle vraiment un impact sur la qualité de vie de nos citoyens ?

Les explications sur l'urgence d'amener ce dossier devant notre instance pour lancer la machine des demandes de dons ainsi que des subventions ont retenu toute notre attention.

Vu le degré de protection de ce bâtiment, nous espérons que l'association trouvera rapidement les fonds nécessaires pour ces travaux d'importances nationales, cantonales et communales, autrement le vote de ce soir sera sans effet.

C'est à une grande majorité que le parti libéral radical soutiendra la demande de crédit de 2'486'000 francs pour la réfection de l'église de Môtiers, tout en sachant que la somme à sortir pour la Commune est de 677'000 francs. »

Mme Ioset (POP) s'exprime également : « La grande valeur de l'église de Môtiers dans le patrimoine architectural de Val-de-Travers n'est pas à démontrer. Le dossier de présentation des travaux de restauration nous semble transparent et complet et la proposition de financement plus que raisonnable.

Nous soutenons donc avec enthousiasme le projet et voterons pour le crédit afin que la campagne de recherche de fonds puisse commencer. »

Mme Vaucher (Les Verts) s'exprime à son tour : « Nous apprenons par le rapport détaillé qui nous est fourni que l'entretien courant n'est plus suffisant et que des mesures plus importantes doivent être prises. Celles-ci ont été déterminées par un panel d'experts du domaine. L'église de Môtiers a été construite au VI^{ème} siècle et devient en effet une très vieille dame. Sont ainsi à son chevet la Confédération, le Canton, la Commune et les membres d'une association. Cette association a été fondée sur la base d'un modèle connu et qui a déjà fait ses preuves avec la SI des Six-Communes, sa voisine. L'association sera chargée de lever la majorité des fonds. Cette action ne peut pas être menée sans l'acceptation par le Conseil général de l'entier du crédit. Bien que l'investissement soit conséquent pour ce type de bâtiment, la somme préliminaire à réunir avant le démarrage des travaux doit être de trois quarts du crédit, ce qui nous semble être une garantie suffisante, raison pour laquelle nous avons proposé un amendement formel. Les coûts du mandat d'architecte nous semblent

relativement conséquents, 6,5% du crédit pour être précis. Nous ne doutons pas qu'ils soient motivés par la complexité du suivi et la coordination entre les différents spécialistes. C'est pour cette raison que nous souhaiterions connaître le nom de l'architecte qui sera mandaté pour ces tâches délicates. L'église de Môtiers a la particularité de servir ses paroissiens, mais aussi d'accueillir un bon nombre de concerts de qualité. Nous demandons donc qu'un soin particulier soit apporté à l'acoustique pour que la vieille dame puisse continuer à servir la musique après sa cure de jouvence.

Nous sommes convaincus que la mise en place et les forces vives de l'association permettront de faire rayonner ce vénérable bâtiment bien au-delà du village de Môtiers. En tout cas, nous le percevons comme une réelle opportunité. C'est pourquoi cette demande de crédit sera soutenue par notre groupe. »

M. Faton (cc) remercie les différents groupes pour l'entrée en matière favorable. Il répond au groupe des Verts que l'architecte n'est pas encore connu car il en faudra très certainement plusieurs dans ce domaine, des architectes spécialisés.

Concernant l'acoustique, pas sûr de pouvoir faire grand-chose. Dans le rapport technique, il n'est pas fait mention de mettre de matière insonorisante ou d'améliorer l'acoustique. Il parle d'une rénovation de l'intérieur du temple, de façon à ce qu'il soit comme son état d'origine.

Plusieurs architectes seront certainement nécessaires, peut-être même des mandats ponctuels pour certains objets, que cela soit les cloches, la toiture, les sols ou le système de chauffage. Il n'est pas encore défini quel architecte sera en place, c'est sur des estimations d'architecte et sur des coûts SIA qu'on a pu déterminer les coûts de l'architecte.

M. Roland Schorderet (PLR) souhaite s'exprimer en ces termes : *« En préambule, je voudrais souligner que je parle en mon nom et non au nom du groupe PLR sur ce sujet. Vous l'aurez compris, je suis minoritaire dans l'avis que je vous expose ici.*

A mon tour de remercier le Conseil communal pour l'excellence et la bonne tenue du dossier concernant la rénovation de l'église de Môtiers. J'en suis d'autant plus touché en tant qu'habitant de ce village.

Mais en tant qu'élu par la population de la Commune de Val-de-Travers, je me suis tout de même placé dans la peau du citoyen qui mesurera l'impact de ce projet dans sa vie de tous les jours et quelle sera sa réaction en lisant demain le compte-rendu de notre séance dans le Courrier du Val-de-Travers et qui se demandera si tout cela mérite le terme de projet prioritaire ?

Ce même citoyen-lecteur qui voit les routes du Vallon ressembler de plus en plus à des pistes de brousse plutôt qu'à des routes communales dignes de ce nom, qui constate encore une fois que le site de Noiraigue devient à la belle saison une vraie chienlit lorsque des hordes de touristes recherchent désespérément de l'information et des places d'accueil, qui se demande à quel moment nous réglerons le goulet d'étranglement que représente la Grand-Rue de Couvet au bénéfice des commerçants et des habitants de cette artère principale ? Qui sait aussi que les installations sportives vont demander de grosses dépenses et que les projets d'une annexe au collège régional sont en passe de devenir réalité pour que nos enfants puissent encore longtemps bénéficier d'infrastructures efficaces. Et que d'autres crédits sont en passe d'être demandés et certainement obtenus pour des projets importants comme par exemple la Place de la gare à Fleurier qui, actuellement, reste triste et grise, alors qu'elle devrait représenter un visage moderne et actif.

Ce citoyen-lecteur a certainement une certaine idée de l'intérêt public et des infrastructures nécessaires et indispensables à une majorité d'entre nous. De tout cela, il en est conscient comme il est conscient que les budgets ne sont pas extensibles. Il sait aussi que les dossiers des sujets mentionnés sont sur la table des conseillers communaux qui se battent pour faire avancer ceux-ci et que leur travail n'est pas toujours facile.

Mais demain, il pensera que nous, les élus, sommes déconnectés des réalités auxquelles il est confronté si nous votons ce crédit.

Vous me rétorquerez que ce même citoyen-lecteur a certainement une âme anticléricale (et cela se comprend au vu de l'actualité) et que la seule utilité d'une église valable à ces oreilles est le son des cloches rythmant ses journées et ses nuits !

L'idée de rénovation d'une église demeure louable et dont l'usage est dédié aux célébrations religieuses ainsi que de salle de musique mais cela reste et demeure une activité accessoirement secondaire et je ne vous parle pas de la désertification lors des messes et autres cultes dont parle les autorités religieuses.

Cette église a mille ans et a subi moult rénovations et transformations plus ou moins heureuses, certes, mais elle ne va pas s'écrouler du jour au lendemain et si cela devait être le cas, notre Exécutif aurait tôt fait d'en interdire l'accès au public. Donc, nous pouvons clairement mettre ce projet en attente.

D'autant plus que si ce crédit était voté, il ne serait pas utilisé tant que l'association n'aura pas trouvé la somme de 1'150'000 francs ! En admettant que cette somme soit trouvée dans 2 ou 3 ans, de combien la facture aura-t-elle augmentée et quel sera le taux demandé par les banques pour ce crédit ? Ne faudra-t-il pas, le moment venu, éventuellement passer par un nouveau vote avec cette fois-ci une majorité qualifiée ?

Personnellement je m'abstiendrai de voter ce crédit par respect pour notre jeunesse qui attend de nous, les élus, des projets porteurs d'espoir et de vitalité. »

M. Fatton (cc) remercie M. Schorderet (PLR) pour sa prise de parole, qu'il peut tout à fait comprendre. Il n'a jamais parlé d'objet prioritaire avec le temple de Môtiers. C'est un objet qui fait partie du patrimoine. Le Conseil communal a la responsabilité et le devoir d'informer le Conseil général des objets qui sont sous sa charge. Typiquement, l'église de Môtiers l'est et il est proposé au Conseil général une rénovation de celle-ci avec quand même une implication d'une association active pour trouver le financement de ce projet.

Les routes ne seront pas mises de côté, la Place de la gare à Fleurier, les investissements consentis pour la traversée de Travers, tout ceci est également très important pour le Conseil communal. Mais était-ce vraiment des investissements prioritaires ou pas ? Le Conseil général a admis que, dans notre Commune et dans notre société, certaines choses doivent être entretenues. Malheureusement, il est difficile de se séparer d'un temple. La Commune a également le devoir de transmettre aux générations futures, pas seulement des routes, des infrastructures remises à niveau, mais aussi un patrimoine qui a su traverser le temps et arriver jusqu'à nous.

Effectivement maintenant, il y a moins de cérémonies religieuses, mais c'est un patrimoine qui fait partie d'un village, d'un esprit, qui est en relation avec le Prieuré, qui a une histoire importante. Au niveau du développement démographique dans notre région, l'aspect historique du village de Môtiers est pris en compte par un grand nombre de la population. Il y a des personnes qui aimeraient venir vivre à Môtiers car c'est un tout.

Le Conseil général est libre de décider ou non si c'est un objet prioritaire. Du point de vue du Conseil communal, c'est de notre devoir de remonter ce genre d'information et de proposer des solutions. Si ces dernières ne conviennent pas au Conseil général, libre à lui de refuser ce crédit, avec les conséquences qu'il y a derrière.

Les pierres tombent de la tour, on pourrait mettre des échafaudages, mais ce n'est pas une gestion moderne d'infrastructures de notre collectivité. Comme ce n'est pas une gestion moderne de dire que nos routes se dégradent. C'est pourquoi, dans le cadre du budget, ce poste sera augmenté, ainsi que d'autres que le Législatif ne trouve pas assez soutenus.

On doit trouver un juste milieu et dans le cas qui rassemble ce soir, il semblait que le juste milieu était atteint, que la parité avec d'autres acteurs était trouvée et qu'on évitait aussi à la commune de Val-de-Travers de devoir investir non pas 2,4 millions cette année ou l'année prochaine, mais d'investir peut-être dans 10 ans des sommes beaucoup plus importantes.

Diriger, c'est prévoir, et la façon dont le membre du groupe PLR propose aujourd'hui cette démarche, ce n'est pas diriger, c'est se cacher derrière des obligations. Elles ne sont souvent pas agréables, mais cela fait partie de nos obligations et de nos responsabilités.

M. Neuenschwander (Indépendant) a encore 2 questions à poser au Conseil communal, la première est sur la durée des travaux et la 2^{ème} concerne le pourcentage des travaux qui seront attribués aux entreprises locales.

M. Fatton (cc) indique que l'association s'est proposée de récolter cette somme au plus tard au premier trimestre 2020. Ce qui veut dire qu'il va falloir travailler assez fortement cette fin d'année et au début de l'année prochaine pour faire connaître ce projet et surtout pour récolter ces fonds le plus rapidement possible pour entreprendre ces travaux.

Pour ce qui est des maîtres d'œuvre locaux, il faut comprendre qu'on ne restaure pas une église du VI^{ème} siècle comme on restaure une villa de 1970. Il faut un savoir-faire. Peut-être, dans la région, que certaines entreprises l'auront encore, mais des entreprises de l'extérieur devront assurément être contactées pour faire différents travaux qui demandent un savoir-faire qu'on ne retrouve plus ici.

Pourquoi actuellement on a des difficultés avec le clocher et la tour ? A l'époque, les matériaux utilisés ne correspondaient pas à ce qui se faisait au XIV^{ème} siècle. Ils n'étaient pas en adéquation avec les matériaux de base et il y a donc eu des contraintes techniques ont fait que ce n'est pas durable.

La durée des travaux est estimée entre un et deux ans. La durée n'est pas très importante, la finalité est de trouver le financement et aller au bout du projet. Le temple sera en tout temps accessible à la population, peut-être que certaines fois il devra être fermé pour la partie intérieure mais l'idée est de laisser le plus accessible possible. Il n'y aura pas de fouilles archéologiques importantes vu qu'elles ont déjà été faites. Il y aura peut-être quelques petites fouilles, mais normalement, il n'y aura pas de blocage de chantier pour cette raison. En deux ans, les travaux pourront être effectués.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente passe à l'examen de détail de l'arrêté.

Amendement du groupe Les Verts

Art. 2.- (nouveau) Ledit crédit est engagé au moment où le 75% du financement est garanti par des subventions, des subsides, des dons ou des legs.

La numérotation des articles suivants est adaptée en conséquences.

Mme Vaucher (Les Verts) souhaite que le Conseil communal donne sa position par rapport à cet amendement avant de le défendre.

M. Fatton (cc) indique que le Conseil communal propose de refuser cet amendement. Actuellement, 700'000 francs représente 28% de la charge communale. Le groupe des Verts propose qu'on aille à 25%, ce qui représente en gros entre 27 et 30'000 francs sur un objet de 2'480'000 millions de francs.

Si d'aventure, les 10 ou 12'000 francs supplémentaires ne pourraient pas être rassemblés pour boucler la totalité du projet, il serait dommage que le projet capote pour cette somme. D'où l'idée de passer de 667'000 francs, donc un quart d'investissement total à 700'000 francs. C'est une petite marge de manœuvre et on parle 3% sur la totalité de la somme à charge de la commune.

Mme Vaucher (Les Verts) défend son amendement ainsi : « *L'amendement proposé n'est pas à être interprété comme une attitude de défiance de notre part, loin de là. Il nous semble important de donner une certaine garantie de la part de notre Autorité à destination des futurs donateurs privés en intégrant directement dans l'arrêté des critères financiers préliminaires à l'engagement du crédit. Vu les explications données par le Conseil communal et le montant des promesses actuelles, nous retirons cet amendement.* »

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote d'ensemble. **C'est par 35 oui et 1 abstention que le Conseil général approuve le crédit de 2'486'000 francs pour la rénovation de l'église de Môtiers**, tel que présenté par le Conseil communal.

9. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Etat des réflexions sur le postulat des Verts et de l'UDC « Plan de sauvetage du CSR »

M. Mermet (cc) prend la parole en ces termes : « *Nous donnons une information puisque nous sommes à l'échéance d'une année du dépôt de cette interpellation.*

Dans le prolongement du dépôt de ce texte et des nombreuses démarches déjà en cours au sujet de l'avenir et de la gestion du Centre sportif, nous pouvons vous donner les informations suivantes :

Au printemps dernier, des ateliers ont été conduits avec des représentants des utilisateurs du Centre sportif et la commune pour définir l'image qui était celle du CSR et ce qui pouvait être attendu dans le cadre actuel par les utilisateurs connus.

Dans le prolongement de ces premiers ateliers, un mandat a été attribué à une entreprise externe spécialisée dans le marketing et le développement d'image afin de mettre en place, d'une part une stratégie liée à un renouvellement de l'image du CSR, et d'autre part, un plan marketing avec les bénéfices potentiellement attendus de ces réformes, le tout accompagné d'un programme d'investissements pour atteindre ces buts.

Et pour information, parallèlement à ces travaux, un rapport au sujet d'une simplification des outils informatiques à disposition du CSR pour les réservations et le processus manifestation est aussi en route et devrait vous être présenté prochainement. Le rapport répondant à l'interpellation des Verts et de l'UDC doit être présenté à votre Autorité à la session de décembre. »

Lieu des séances CG

M. Simon-Vermot (cc) prend la parole ainsi : « *Comme vous pouvez le constater, votre Autorité se réunit pour la deuxième séance consécutive dans ce magnifique hémicycle aménagé par feu la Commune de Couvet. Par la réappropriation d'une salle longtemps mise de côté, le Conseil communal aimerait réhabiliter un élément important de notre patrimoine construit et lui redonner un rôle central dans le fonctionnement des instances politiques.*

L'idée n'est pas d'abandonner les autres villages qui pourront accueillir les élus lors de traitement de dossiers spécifiques mais de permettre aux autorités de siéger dans un endroit digne, aménagé et rempli d'histoire.

Le Conseil communal planche actuellement sur plusieurs options permettant de compléter l'aménagement de cette salle. Les modestes investissements potentiels, qui pourront être fait grâce au crédit de l'aide à la fusion, seront compensés par la réduction des dépenses liées au tournus des villages. Les prochaines séances permettront de finaliser cette phase test.

Les craintes d'une centralisation accrue des prestations communales n'ont pas lieu d'être, chaque village étant également traité par l'administration communale et par les élus.

Le Conseil communal reviendra vers vous au terme de ses analyses pour confirmer ou non l'occupation de cette arène politique autrefois chère au cœur des Covassons et nous l'espérons maintenant chère au cœur des Vallonniers dans leur ensemble. »

Prima – Point de situation

M. Christophe Calame (cc) prend la parole en ces termes : « *Le 4 juin dernier, votre Autorité apportait son soutien unanime au projet PRIMA, dans le but d'un déploiement aussi large que possible du concept d'enseignement de l'allemand par immersion dans notre cercle scolaire. A la suite de votre décision, le Conseil communal a passé la vitesse supérieure pour la mise en œuvre progressive du projet. Même si le corps enseignant avait été informé et consulté depuis la fin 2017 déjà, ce passage dans la réalité de leur travail quotidien, dans l'organisation précise des classes et de ses*

conséquences sur leurs conditions de travail, a suscité de nombreuses appréhensions et soulevé de sérieuses questions pratiques auxquelles nous avons pu faire face rapidement avec toutefois quelques conséquences sur le projet.

Sans entrer dans les détails, le Conseil communal souhaite vous confirmer ce soir que le projet reste complètement sur les rails, que les engagements politiques pris par votre Autorité restent respectés, à savoir :

- Déploiement du concept PRIMA au Val-de-Travers avec un objectif de pouvoir, à long terme, offrir une place PRIMA à tous les élèves du cercle
- Le budget pour frais de formation reste inchangé et nécessaire
- Les frais de transports supplémentaires validés par le Conseil général pourraient s'en trouver allégés

Ces orientations prises par le Conseil communal ne permettront donc pas une installation des 8 classes PRIMA qu'il avait initialement prévues. Nous avons à ce jour 5 enseignantes pleinement investies dans le projet. Elles sont allées ce matin visiter une classe de 12H à Cornaux, leur retour est indiscutable, ce fut une grande source de motivation et de réconfort pour chacune d'entre elles. Quatre de ces enseignantes partent en formation début octobre pour 8 semaines en Allemagne. L'organisation des classes de la rentrée d'août 2019 est en finalisation au niveau de la direction. Le Conseil communal sera donc en mesure de vous informer plus précisément sur la localisation de chacune des classes PRIMA lors d'une prochaine séance avant la fin de l'année 2018. »

10. MOTION DU GROUPE SOCIALISTE « FAVORISONS L'UTILISATION DE NOTRE MONNAIE LOCALE ! »

La présidente passe la parole au groupe socialiste pour le développement de la motion.

Mme Cécile Mermet Meyer (PS) prend la parole en ces termes : « La motion que vous propose le parti socialiste ce soir est avant tout un message : oui, nous, conseillers généraux, nous nous engageons pour les commerces locaux. Parce que nous souhaitons bénéficier d'une offre variée à deux pas ou quelques tours de roue de chez nous. Parce que nous avons confiance en nos producteurs locaux, en nos commerçants et en la qualité et l'éthique des produits qu'ils nous proposent.

En proposant de payer les indemnités du Conseil général en monnaie locale, nous proposons un accord réciproquement profitable. Devenons des consomm'acteurs politiques, montrons aux commerces locaux que nous les soutenons !

Vous le savez j'espère, de nouvelles offres tentent de voir le jour dans notre pays de fées. Je vous encourage d'ailleurs vivement à soutenir celles et ceux qui se démènent pour que le commerce local se développe. Alors, si ce n'est par du financement participatif, que ce soit au moins par les jetons de présence des conseillers généraux.

Mais élargissons également la réflexion aux membres de la commune. S'il apparaît que selon le code des obligations il n'est pas envisageable de payer des salaires avec notre monnaie locale, il serait peut-être possible d'offrir aux collaborateurs de la commune, conseillers communaux compris, des Vals à certaines occasions heureuses... je pense ici aux naissances, unions, départs en retraites, etc... En ce qui concerne les conseillers communaux, ne pourrait-on pas, sur une base volontaire, accepter une partie de son salaire en monnaie locale ?

Au final, il est important de montrer notre soutien aux commerçants qui investissent du temps, de l'énergie et du cœur dans notre région et la promotion des Vals est sans nul doute un moyen direct de contribuer à leur développement au Val-de-Travers. »

M. Mairy (cc) indique que le Conseil communal se préoccupe depuis un certain temps déjà du sort des commerçants locaux, qui n'est pas un sort propre à Val-de-Travers. En ce moment, une émission passe sur la RTS, « TTC », qui s'intéresse précisément à cette question. Elle nous apprend que,

depuis 2010, 6'000 commerces ont disparu en Suisse, ce qui montre l'ampleur de ce mouvement de fond. Le titre de l'émission est « Commerçants en mode survie », ce qui en dit également beaucoup.

Nous avons la chance, à Val-de-Travers, d'avoir un tissu de commerce local qui résiste encore passablement, plus que dans d'autres régions. Un tissu composé d'acteurs qui se démènent. L'objet de cette motion est précisément né des acteurs eux-mêmes : le Val, monnaie locale créée par les commerçants. Du côté du Conseil communal, c'est une démarche soutenue comme d'autres actions dans le cadre de notre crédit de promotion démographique et économique.

La motion proposée par le groupe socialiste propose d'approfondir la réflexion dans plusieurs directions, ce que le Conseil communal fera bien volontiers. Cela a été indiquée par la rapporteuse des motionnaires, il s'agit avant tout d'un message. L'Exécutif est conscient que ce n'est pas cette monnaie qui, elle seule, permettra de sauver les commerces de proximité mais c'est un signal positif et c'est en multipliant ces signaux et ces petits gestes que nous parviendrons à maintenir le tissu de commerce local que nous avons aujourd'hui.

Concernant les salaires, le code des obligations est assez restrictif en rapport de rémunération, donc la porte de ce côté est déjà passablement fermée. Du côté des indemnités aux conseillers généraux, l'Exécutif y réfléchira également, en précisant qu'aujourd'hui déjà, les groupes qui reçoivent les indemnités qui sont ensuite reversées aux conseillers généraux ont tout à fait la latitude de les convertir dès à présent en Vals, mais il est clair que le faire dans un cadre officiel donnera plus de poids à la démarche. Le Conseil communal réfléchira volontiers à ces pistes si le Conseil général le demande.

La présidente ouvre la discussion générale.

M. Schorderet (PLR) prend la parole ainsi : *« C'est avec attention et bienveillance que le groupe PLR s'est penché sur la motion du groupe socialiste proposant une action pour soutenir l'économie locale par l'intermédiaire d'une monnaie tout aussi locale appelé Val, notamment par le biais des indemnités versées aux conseillers généraux, ainsi qu'une part des salaires des conseillers communaux, voire des collaborateurs de l'administration qui en feraient la demande. »*

Dans un premier temps, il y a lieu de préciser que le Val a été créé par une association qui a reçu l'accompagnement d'une chargée de mission à l'économie de notre Commune et par un soutien financier ponctuel. Il faut dire aussi que cette association est le fruit de réflexions organisées par la Commune au début 2016 avec les commerçants et l'accompagnement de la HEG-Arc. Plusieurs commerçants ont voulu poursuivre cette démarche en se groupant en association. De là, sont nées les premières actions telles que « J'achète ici ». Chacun se rappelle les fameux sacs et autres autocollants soutenus financièrement par la Commune, qui s'inscrit dans le cadre d'un crédit de promotion démographique et économique voté en 2012 concernant l'axe « Commerce de proximité ». A ce jour, quelque 40'000 francs ont été injectés dans ce cadre, toutes actions confondues.

Toujours dans ce cadre, actuellement la Commune promeut les Vals, ainsi que les bons CID, au travers par exemple du fameux « pain des horlogers ».

Nous savons également que c'est suite à la demande d'une grande entreprise de la région que l'idée des Vals est née, vers fin 2016. Celle-ci souhaitait remercier ses collaborateurs avec un bon valable dans les petits commerces, les prestataires de services comme les coiffeurs ou les restaurants du Vallon alors que les bons CID sont limités aux commerces, et aux seuls membres du CID. Dès lors, l'entreprise en question s'est approchée de Val'Action, qui en peu de temps a créé le Val. L'an dernier, d'autres entreprises ont suivi, offrant également des Vals à leurs collaborateurs.

Malgré tout, nous constatons que le Val reste peu connu et peu utilisé. Il reste toutefois un bon vecteur de sensibilisation et de promotions du commerce local, avec comme intérêt d'avoir été initié par les acteurs économiques eux-mêmes, et non pas par une collectivité publique.

Nous nous sommes aussi posé la question du double emploi entre les bons CID et les Vals. Là aussi, il ressort de notre réflexion que ces deux entités devraient collaborer davantage. L'argent versé pour la promotion des Vals n'a-t-elle pas fait du tort aux bons CID ?

Nous savons également que le Conseil communal reste attentif pour qu'une convergence d'intérêts sur les projets à venir reste à l'ordre du jour.

Enfin, si l'on se place dans l'intérêt du consommateur, si ce n'est de pouvoir faire des achats sur place, il n'a rien à gagner étant donné qu'un Val est égal à 1 franc. D'autant plus que quelques commerces importants n'acceptent pas les Val, ce même consommateur devra échanger à nouveau cette monnaie locale reçue en francs.

Enfin, nous vous informons que les conseillers généraux PLR ne reçoivent aucune indemnité directement. Celles-ci sont versées entièrement à notre section, laquelle en cas d'achat, se fournit exclusivement auprès des commerces du Val-de-Travers.

Aussi, le groupe PLR accepte la motion du groupe socialiste en demandant toutefois au Conseil communal d'étudier la faisabilité de ce projet mais en soulignant que la notion de versements de tout ou partie d'indemnités ou de salaires en Val soit réalisée sur la base d'une demande volontaire des intéressés. »

M. Rosselet-Christ (UDC) indique que cette motion fut une drôle de surprise pour son groupe, quand il se souvient de l'accueil plus que discutable de la proposition de son groupe il y a 10 mois, s'agissant d'une promesse de principe demandée à cet hémicycle, à consommer chez les commerçants de Val-de-Travers.

La petite pique politique étant lancée, il se focalise sur la dimension factuelle de cette proposition. Les monnaies locales ne mangent certes pas de pain et peuvent être intéressantes sur le principe. Toutefois, elles n'ont pas spécialement la cote. Ce système, bien que louable sur le principe, n'est pas d'une grande efficacité dans son application.

L'impact du versement des indemnités des conseillers en monnaie locale serait passablement négligeable au regard des montants concernés, ce d'autant plus si les membres des groupes renoncent à toucher individuellement leur indemnité de conseillers généraux au profit de leur parti. L'UDC est par ailleurs très bon client des commerçants de la région, lorsqu'il s'agit d'organiser des événements propres à lui-même.

Enfin, le groupe UDC voit dans cette proposition une potentielle complication administrative et intrinsèquement un surcoût éventuel pour notre administration quant à la différenciation des versements en francs de ceux en Vals, notamment pour les contributions volontaires des membres de l'administration.

Soutenir l'économie locale, oui, mais faisons-le intelligemment. Son groupe ne soutiendra donc pas cette motion, réaffirmant toutefois une volonté d'ores et déjà maintes fois exprimées, à défendre les intérêts des commerçants, par des actions concrètes, comme une affirmation par exemple solennelle, de chacun et chacune de l'Assemblée, d'effectuer ses achats autant que faire se peut, au Val-de-Travers, au quotidien, ou à Noël par exemple. Nul besoin de monnaie locale pour cela, seul le bon sens suffit.

M. Cimenti (PS) indique que plutôt que filer la métaphore, il va plutôt aiguïser la pique et remercie l'UDC pour son incroyable cohérence.

Mme Ioset (POP) prend la parole en ces termes : « *Mon camarade popiste Philippe Vaucher et moi versons l'intégralité de nos indemnités à notre parti. Si cette motion était mise en pratique, je pense que nous recevrons des Val directement en main. Nous les garderions pour nous, nous irions les dépenser dans les commerces du Val-de-Travers et nous verserions des francs suisses pour une valeur équivalente au POP. Pas pratique mais faisable.*

Au-delà de ces considérations pratiques, il nous semble important de mener une réflexion plus approfondie sur le message que nous voulons faire passer en tant que conseillers généraux de gauche. Soutenir les commerçants de notre région est certes une idée louable. Mais les injustices sociales résultantes du néolibéralisme qui régit nos rapports d'argent, du capitalisme qui s'autodétruit de plus en plus rapidement, font que les pensées d'une grande partie de la population ne se portent

pas sur le sauvetage du commerce de proximité mais sur les chances d'arriver à la fin du mois ou de trouver un travail avec un salaire digne de ce nom.

C'est beau, un village avec de petits commerces. C'est moche d'aller faire ses commissions à Pontarlier. Mais pour mettre de telles idées en pratique, il faut avoir la chance de vivre confortablement. Et ce n'est de loin pas le cas pour tous. C'est à ce niveau que réside le véritable combat. »

La présidente met la motion au vote, qui est acceptée et prise en considération **par 22 OUI contre 7 NON et 7 abstentions.**

11. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

1. Interpellation du groupe UDC au sujet **de Noiraigue et son tourisme : Que fait la commune ?** déposée lors de la séance du 4 juin 2018

« Le Conseil communal a été interpellé à plusieurs reprises sur les problèmes rencontrés par les Nérouis face à l'augmentation exponentielle année après année de la masse de touristes occupant le village en saison (de mai à octobre).

La venue de ces touristes est en soit une bonne chose pour le Vallon et si nombre d'entre eux viennent avec le train, le nombre d'automobilistes est toujours aussi important et ne fait qu'augmenter ; les chemins et prés agricoles, les places de parc du village, les espaces publics et aussi, hélas, sporadiquement certaines places de parc privées sont occupés tous les week-end par un aggloméra de véhicules, causant nuisances sonores et visuelles et problèmes de cohabitation, sans compter l'aspect totalement chaotique que revêt visuellement cette surpopulation passagère.

Le ras-le-bol est plus que palpable mais Noiraigue se sent totalement abandonné par la Commune qui investit et prévoit d'investir dans divers projets de rénovation d'autres villages n'ayant pas un tel impact au niveau touristique (récemment la traversée de Travers, prochainement la Place de la gare de Fleurier, etc.) en laissant les Nérouis mais aussi les touristes dans un village aux infrastructures vieillissantes (pour ne pas dire vétustes) et insuffisantes et n'intervenant que dans des cas d'extrême urgence, lorsqu'un mur ou une route menace de s'effondrer par exemple... Pourtant, au vu de ce qui précède, l'urgence est bien là.

Si la lenteur avec laquelle piétine le dossier de la Place de la gare de Noiraigue est connu (en raison de son appartenance aux CFF), d'autres actions peuvent être entreprises par la Commune pour soulager les habitants et garantir un accueil convenable pour les touristes. L'UDC demande donc au Conseil communal de tenir compte de l'ampleur du phénomène, de reconsidérer l'importance de ce qui est devenu avec le temps un véritable pôle touristique majeur pour notre vallée et souhaite des réponses concrètes pour relever le défi que soulève cette situation, notamment :

- Est-ce qu'un projet de parking externe, pourquoi pas payant, avec une capacité suffisante pour canaliser les automobilistes-touristes est étudié ? Si oui, quelles sont les solutions concrètes proposées à ce jour et surtout quel est l'agenda pour sa réalisation ? Si non, quelle alternative concrète le Conseil communal propose-t-il ?*
- La commune prévoit-elle de rouvrir le dialogue avec les banques pour qu'un bancomat soit enfin installé dans le village ?*
- Les rénovations de certaines routes, notamment la Rue du Temple, la Rue des Tilleuls et la Rue de l'Areuse (principaux tronçons du village, très fréquentés par les touristes et actuellement dans un état d'usure avancé) sont-elles envisagées ? Si oui, dans quels délais ? Si non, quelles alternatives concrètes sont proposées ?*
- La Rue Leuba est, sauf erreur, une route cantonale ; cette dernière est le point d'entrée du village. Outre son revêtement et ses bordures aux allures tiers-mondistes et indignes d'un pôle touristique si important, c'est un tronçon à haut risque, nombre d'automobilistes (notamment de touristes) déboulant de cette rue directement sur la Place de la gare (avec d'un côté la gare, de l'autre l'auberge) depuis cette route à vitesse effarante, malgré une limitation à 50 km/h. La Commune prévoit-elle d'intercéder urgemment auprès du Canton pour une sécurisation permanente de cette route (installation d'îlots de ralentissement par exemple) ainsi qu'une réfection de ses bordures*

(pourquoi ne pas installer quelques places de parking supplémentaires par exemple ?) ou attend-elle qu'un ou une petit(e) Néroui se fasse écraser par un chauffard ?

M. Mairy (cc) indique que le Conseil communal a pris du temps pour répondre à cette interpellation pour diverses raisons contenues dans sa réponse.

Ce sujet est particulièrement complexe dans la mesure où il implique plusieurs acteurs, qu'il n'est pas toujours facile de réunir autour d'un projet commun. Les questions appellent plusieurs dicastères au sein du Conseil communal, raison pour laquelle M. Mairy (cc) y répond en tant que président.

La première question s'interroge quant à l'opportunité d'un parking externe, pourquoi pas payant. C'est une question que le Conseil communal se pose aussi. Il étudie actuellement une piste concrète. Il est en discussion avec le propriétaire de cette parcelle, qui n'est pas celui de la parcelle utilisée aujourd'hui à la scierie de Noiraigue, mais sur une autre parcelle également à l'extérieur du village. Il espère pouvoir aboutir sur ce projet d'ici cette fin d'année encore pour qu'il puisse être mis en place lors de la prochaine saison touristique. Le Conseil communal a déjà intégré l'option d'un parking payant ; cela ne veut pas encore dire que ce sera le cas, mais c'est effectivement une piste vers laquelle il entend se diriger.

La deuxième question a trait à la réouverture d'un dialogue avec les banques pour l'installation d'un bancomat. Le Conseil communal n'a pas interrogé à nouveau les banques, dans la mesure où leur réponse avait été particulièrement claire lorsque la question leur avait été posée il y a relativement peu de temps.

Le groupe UDC s'inquiète aussi, à juste titre, des rénovations de certaines routes, plus précisément des rues à l'intérieur du village de Noiraigue. C'est également pour le Conseil communal une préoccupation. Comme l'a rappelé tout à l'heure le chef du dicastère des infrastructures, le prochain projet de budget prévoira d'augmenter le montant attribué à l'entretien régulier des routes. En effet, le montant actuellement intégré au budget ne suffit pas. Le problème se trouve aussi dans d'autres villages : certaines rues ou routes ne sont pas suffisamment entretenues. Elles figurent au planning du programme de rénovation, sans qu'il y ait encore de délais qui soient posés, mais l'intention du Conseil communal est bien d'augmenter les montants attribués à l'entretien de nos routes.

Concernant la dernière question, le Conseil communal aurait souhaité pouvoir y répondre de manière plus précise quant à la rue Leuba qui, effectivement, est une route cantonale qui permet d'entrer dans le village de Noiraigue. Le Canton a mis actuellement en consultation une révision de la loi sur les routes et les voies publiques, qui prévoit de remettre plusieurs routes cantonales aux communes, de mettre aussi l'entretien des routes cantonales, qui resteraient cantonales, à l'intérieur des localités à charge des communes elles-mêmes. A ce stade de la révision, l'Exécutif n'a pas suffisamment d'éléments pour dire ce qu'il adviendra précisément de cette route. Il confirme toutefois que de son côté, il estime que l'entrée dans le village de Noiraigue pose certains problèmes de sécurité, non seulement dans la rue d'approche mais également sur la Place de la gare. Là aussi des projets existent, des discussions avaient cours avec les CFF et le précédent propriétaire de l'Auberge de Noiraigue pour envisager des mesures de diminution de la vitesse du trafic, puisque, là aussi, il y a passablement de danger avec le contour qui mène ensuite en direction de la source de La Noiraigue. Les changements du côté des propriétaires de l'Auberge ont également ralenti ce projet, qui reste toutefois ouvert.

Le Conseil communal est conscient que malgré le délai de réponse, ces dernières ne sont pas des plus précises mais il assure qu'il essaie de trouver des réponses à ces questions tout à fait légitimes pour que la prochaine saison touristique soit un peu plus agréable pour les Nérouis.

M. Rosselet-Christ (UDC) est satisfait de la réponse.

2. Interpellation du groupe POP au sujet **du tri des déchets**

« Dans chaque village de Val-de-Travers, il existe au moins un Ecopoint où les habitants peuvent déposer leurs déchets triés. À chaque Ecopoint il est possible de déposer du verre, du fer et de

l'aluminium, du papier et du PET. Pour déposer du carton, les Vallonniers habitant la plupart des autres villages sont obligés de se rendre à la déchetterie de Couvet, Fleurier ou Saint-Sulpice.

La section POP de Val-de-Travers s'interroge sur la logique de ce procédé, qui implique un déplacement pour le moins peu écologique. Nous estimons que l'installation d'une benne à carton dans chaque village comblerait un manque illogique. »

M. Faton (cc) confirme qu'effectivement, 2 villages ne sont actuellement pas équipés de benne à carton. Pour rappel, la Commune de Val-de-Travers élimine chaque année plus de 330 tonnes de carton, qui se négocie au cours entre 50 et 100 francs. Il y a donc une grosse variation des entrées financières pour les cartons, en fonction des différents cours.

Il faut aussi noter que les anciennes collectivités, les anciennes communes, les syndicats des déchets, lors de l'implantation des écopoints, n'ont pas pris en compte un paramètre important : l'alimentation électrique des écopoints.

Il faut savoir qu'une benne à carton est vidée en fonction de la fréquentation, mais en tout cas 2 à 3 fois par mois pour les petits villages et on récolte entre 300 et 400 kilos de carton. Un compacteur à carton de 11 m³ permet de compacter plus de 2 tonnes de cartons, vidangé environ une fois par mois, voire deux fois dans certains endroits, pour les petites bennes. Les grosses bennes permettent de récolter 3.5 tonnes de carton compacté.

L'idée était de pouvoir mettre sur Môtiers un compacteur à carton, mais la grosse problématique est son alimentation. Il n'y a pas de système électrique propre à la commune à proximité. Il y a la cure à côté, éventuellement la gare de Môtiers. Dans le cadre des travaux que TransN va entreprendre, il est question de modifier complètement la gare de Môtiers, en allongeant les quais. Ils devront certainement prendre une partie du cimetière de Môtiers, une partie qui peut être désaffectée, pour pouvoir créer cette nouvelle gare. On parle de l'horizon 2020. Il faudra très certainement déplacer l'écopoint et trouver une solution pérenne pour mettre un compacteur et non pas une benne à carton.

L'élimination d'une benne à carton, chaque fois 300 kilos, représente en gros 200 à 210 francs pour notre collectivité. Si on élimine un compacteur, cela coûte entre 300 et 350 francs. On peut maintenant bien entendu mettre des bennes à carton dans les deux villages qui ne sont pas équipés, Môtiers et Boveresse. Il avait semblé à l'époque que, sur Boveresse et Môtiers, il était possible de se déplacer sur Fleurier pour éliminer ses cartons et diminuer les coûts. Sur Boveresse, la grosse difficulté, pour un compacteur ou une benne, c'est l'emplacement et la suppression de certaines places de parc devant l'ancien hangar des pompiers. Alors ce sont des choix à faire et il faut rappeler aussi que les compacteurs à cartons sont relativement bruyants quand ils se mettent en marche. On a eu quelques difficultés sur la place Longereuse avec des habitants, qui disaient que les compacteurs qui se mettent en marche créent des difficultés. C'est donc un objet que le Conseil communal va reprendre. Il va aussi prendre en compte les considérations financières, les attentes de la population, mais il semble que pour ces deux villages, il est possible d'attendre un peu, de tempérer, en fonction des travaux qui seront faits pour la gare et sur Boveresse pour trouver un endroit plus adapté. Ce qui veut dire qu'il y aurait un écopoint à une place et un compacteur à carton à un autre ; au final, il faut quand même prendre sa voiture pour se déplacer à deux endroits dans le même village, cela n'est pas très judicieux.

Sur Noiraigue, il y a une benne à carton car il n'y a pas d'alimentation à disposition. L'alimentation de l'éclairage public ne peut malheureusement pas être utilisée car elle n'est pas assez puissante.

Le Conseil communal est conscient de la situation mais n'a pas de solution efficace pour ces bennes à carton dans ces deux villages.

M. Vaucher est satisfait de la réponse.

3. Interpellation du groupe POP au sujet **des boîtes à livres**

« Il existe déjà dans la commune un système né de la sagesse populaire : certaines caissettes vides de feu le journal Le Matin sont occupées pour l'échange de livres. Certains habitants y posent des livres qu'ils ont déjà lus pour que d'autres personnes en profitent.

*Le POP propose au Conseil communal de rendre officielle cette pratique. Serait-il possible d'intervenir auprès de l'éditeur du *Matin* pour que ces caissettes restent à disposition de la population, où éventuellement créer une autre sorte de boîte à livres dans tous les villages ?*

Il serait aussi souhaitable que des employés communaux contrôlent de temps en temps le contenu de ces boîtes pour en garantir la propreté. »

M. Mermet (cc) répond en ces termes : « *Nous saluons la volonté de mettre à disposition des boîtes à livres.*

Du côté communal, nous sommes à disposition pour accompagner toute initiative privée, notamment dans les procédures pour installer ces boîtes sur l'espace public.

*Pour les boîtes du *Matin*, elles semblent en partie louées pour des brochures immobilières mais nous invitons les auteurs de l'interpellation à prendre directement contact avec le *Matin* à ce sujet.*

Ceci dit, le Conseil communal ne souhaite pas gérer ces boîtes et en assumer le suivi, charge aux initiants de cette action de fournir ces boîtes et de les entretenir, mais nous sommes à disposition pour les aider dans leurs démarches. »

4. Interpellation du groupe POP au sujet **des travaux à la Place de la Gare de Fleurier**

« Le Conseil communal peut-il nous indiquer si un abribus avec banc est prévu dans l'aménagement de la nouvelle Place de la gare par TransN ? Si ce n'est pas le cas, nous demandons que le Conseil communal prenne contact avec TransN pour remédier à ce manque. Nous demandons aussi qu'un banc soit posé à la gare pour que les personnes attendant leur train puissent s'asseoir quand celle-ci est fermée. »

M. Mermet (cc) répond ainsi : « *En premier lieu, je ne peux répondre à ce stade sur la présence d'un banc qui de fait, ne fait pas l'objet d'une autorisation ni d'un permis pour être installé. Je peux par contre confirmer qu'à ce jour, je n'ai pas connaissance d'un projet d'installer un abri.*

Nous allons prendre contact avec TransN pour leur demander de poser un banc sous un abri. »

A) QUESTIONS

1. Question du groupe POP relative à **la rencontre des élèves du cycle 3 avec le CC et le CG**

« Certains élèves du collège de Val-de-Travers vivent les expériences très intéressantes que représentent la visite du Conseil national au Palais fédéral à Berne et la votation sur l'attribution de l'aide communale au développement.

Nous estimons que rencontrer les autorités communales leur serait aussi bénéfique, entre autres dans le but de les intéresser à la chose politique. Est-ce que le Conseil communal et le Conseil général seraient ouverts à l'idée d'organiser ce genre de rencontres ? »

M. Simon-Vermot (cc) répond en ces termes : « *La question posée par le groupe POP rejoint la position du Conseil communal exprimée dans son rapport du 21 février 2018 relatif au classement de la motion PLR « Participation au programme Easyvote ».*

L'école doit être associée à la sensibilisation des élèves à l'importance des droits politiques ; elle est d'ailleurs tout à fait favorable à un tel concept. Par exemple, l'école Jean-Jacques Rousseau a créé un conseil des élèves au cycle 3, avec un représentant par classe que les élèves ont eux-mêmes élus.

La réflexion quant à une plus grande implication de l'école se poursuit et nous sommes ouverts à l'idée d'organiser des rencontres entre les élèves et les autorités. Nous n'hésiterons pas à revenir devant votre Autorité une fois ces options clarifiées. »

2. Question du groupe POP au sujet de **la représentation des anciens villages de Val-de-Travers**

« Lors du stand du 16 juin dernier, où le POP a choisi d'écouter les souhaits de la population, plusieurs personnes ont exprimé qu'elles se sentaient éloignées de la commune unique et proposaient de créer un groupe de représentants de chaque ancien village pour relayer leurs intérêts aux autorités communales.

Ce genre de groupes ont sauf erreur déjà existé au début de la fusion. Nous aimerions savoir s'ils existent encore ? »

M. Mermet (cc) répond en ces termes : *« En préambule, nous nous devons de rappeler qu'il n'y pas d'anciens villages, ils sont toujours bien vivants et l'esprit villageois est au cœur du bien vivre à Val-de-Travers.*

Par contre, je ne vois pas à quels groupes qui auraient disparu il est fait allusion dans cette question.

Au niveau associatif, il existe des USL dans plusieurs villages qui regroupent les sociétés. Nous les rencontrons régulièrement, notamment lors de leurs AG.

Par contre, au niveau politique générale, nous sommes attentifs aux besoins qui sont directement identifiés par le Conseil communal et nous nous référons aussi aux éléments qui nous sont remontés par le Conseil général. Pour mémoire, dans la convention de fusion, un siège garanti était prévu pour chaque village, et actuellement seul le village des Bayards n'est pas représenté au Conseil général.

Le seul élément qui a été mis en œuvre au début de la fusion et qui n'est plus effectif aujourd'hui, c'est les cafés citoyens qui ont été l'occasion pour le Conseil communal de rencontrer des habitants dans chaque village, avec des succès divers pour ces événements en fonction des lieux et des personnes présentes.

3. Question du groupe PLR au sujet de **la rénovation de l'appartement des Bayards**

« Le groupe PLR, soucieux d'une répartition juste des richesses entre les différents villages de la commune, demande au Conseil Communal s'il est envisageable de reconsidérer le dossier de rénovation de l'appartement dans le collège des Bayards. En effet, plusieurs citoyens se sont alarmés de cette situation. Aucun village ne doit être délaissé et l'entier du patrimoine doit être maintenu.

Le Conseil Communal peut-il nous dire s'il prévoit de reprendre ce dossier dans les prochains mois ? »

M. Fatton (cc) indique que le Conseil communal n'a pas repris ce dossier car il respecte la décision prise dans cet hémicycle. Il remercie néanmoins le groupe PLR de raviver le Législatif par cette question. Le Conseil communal est prêt à reprendre le dossier, pour autant qu'il y ait des signes forts des différents groupes politiques de remonter un rapport complet qui ne sera pas énormément différent du rapport rédigé il y a quelques temps. Ceci permettrait quand même de remettre à niveau cet appartement, d'avoir de la population aux Bayards, car l'Exécutif est convaincu que tous les villages doivent être représentés au niveau des appartements que le Conseil communal met à disposition. Si les autres groupes politiques y sont favorables, il fera le nécessaire pour remonter un rapport au début de l'année prochaine, pour envisager cette fois une acceptation de la part du Législatif pour cet appartement.

4. Question du groupe PS au sujet de **la Place de la gare de Fleurier** (déposée hors délai)

« Ce mois, en gare de Fleurier, des travaux sont en cours pour l'aménagement de la gare routière.

En ce qui concerne le confort des utilisateurs, plusieurs projets ont été étudiés. Dans un premier temps, des abris étaient par exemple prévus afin de protéger les usagers des intempéries. Or, dans le projet final, aucun abri n'est construit.

TransN étant le maître d'œuvre, la commune a-t-elle été consultée concernant l'abandon des couverts ? Quel est le point de vue du Conseil communal au sujet du changement d'option ?

Si une des volontés politiques est de développer les transports publics, comment peut-on attirer des passagers à bord de nos trains et de nos bus s'ils n'ont même pas la possibilité d'attendre, abrités, leur correspondance ?

À l'avenir, est-il envisagé de penser au confort des usagers des transports publics et de leur donner la possibilité d'attendre au sec ? La construction d'un couvert le long du quai, à hauteur de l'arrêt du bus serait, par exemple, une option.

Nous remercions le Conseil communal de nous renseigner sur ce qui précède, ainsi que de nous donner son point de vue. »

M. Cimenti (PS) retire cette question, la réponse de M. Mermet (cc) à l'interpellation du groupe POP étant complète et satisfaisante.

5. Question du groupe UDC au sujet de **l'agencement du centre du village de Travers** (déposée hors délai)

« La rénovation déjà bien avancée de la traversée du village de Travers est globalement satisfaisante. Toutefois, nous nous interrogeons sur la pertinence d'avoir installé un lampadaire face au passage piétons, côté Nord de la route ; en effet, ce lampadaire gêne la circulation des personnes souhaitant se garer devant le restaurant de l'Ours ainsi que la circulation piétonne de manière générale et son emplacement n'est pas du tout en harmonie avec le reste de l'agencement de la place. Le Conseil communal peut-il nous éclairer sur la pertinence de ce choix ? Compte-t-il changer cette disposition ? »

Cette question, déposée hors délai, sera traitée lors de la prochaine séance du Législatif.

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, la présidente remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse. Elle souhaite à toutes et tous une excellente fin de soirée. Elle lève la séance à 22h50.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LA PRESIDENTE :

LE SECRETAIRE :

Antoinette Hurni

Hans Peter Gfeller

Postulat en suspens :

✓ Les Verts : « Plan de sauvetage du CSR », acceptée par le CG lors de la séance du 25 septembre 2017

Question en suspens :

✓ UDC : « Agencement du centre du village de Travers »

Motion en suspens (délai de traitement d'une année, selon RG 3.26) :

✓ PS : « Favorisons l'utilisation de notre monnaie locale ! » », accepté par le CG lors de la séance de ce jour.